



NI SUFFISANT, NI ADEQUAT

Une évaluation participative sur les obstacles à l'accès local aux financements climat dans le Sahel.

L'accès aux financements climat est un point central du débat pour la prochaine décision de la COP29 visant à établir un Nouvel Objectif Collectif Quantifié (NCQG) sur le Financement Climatique. Les pays, les communautés et les groupes représentant des collectifs marginalisés qui sont les plus touchés par la crise climatique font face à un besoin urgent de financements climatiques accrus, accessibles et adéquats. Les conclusions issues d'une recherche participative menée auprès de plus de 100 organisations dans quatre pays du Sahel montrent qu'il reste de nombreux défis à relever concernant la conception des mécanismes de financement climatique, le soutien aux capacités, la nécessité de rendre les espaces décisionnels liés aux financements climat plus inclusifs, et l'impact des facteurs de genre, d'intersectionnalité et de fragilité géographique qui façonnent inégalement les différences d'accès aux financements climat.

Pour combler efficacement la brèche en matière d'accès aux financements climat, les pays riches doivent s'engager à entreprendre de toute urgence des actions concrètes et audacieuses pour lever les obstacles à ces financements pour les acteurs locaux dans les contextes vulnérables au climat.

© Oxfam International novembre 2024

Ce document d'information a été rédigé par Norman Martín Casas, Moumouni Compaoré et Ximena Michemberg. Oxfam remercie Sébastien Thomas, Mohamadou Fadel Diop, Moctar Coulibaly, Hadaogo Yougbare, Moussa Savadogo, Soumaila Sogoba, Lalaissa Abdoulaye Maiga, Seynabou Sy Ndiaye, Thialy Faye, Malick Ndome, Marame Diop, Issaka Ouandaogo, Abdou Salam Thiam, Lina Beultoingar, Tasré Koudougou, Awaiss Yahaya, Khadim Mbacke Sene, Thomas Reeve, Chiara Liguori, Lyndsay Walsh, Josie Lee, Sian Jones, Simon Trepanier et Ayan Harare pour leur assistance dans sa réalisation. Oxfam souhaite également exprimer sa sincère reconnaissance et gratitude pour les contributions et retours dévoués de toutes les organisations (listées dans l'Annexe 1) qui ont participé aux ateliers participatifs ayant servi de base à l'analyse de cette étude. Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter advocacy@oxfaminternational.org

Ce document est soumis aux droits d'auteur mais peut être utilisé librement à des fins de plaidoyer, de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une autorisation doit être accordée et des frais peuvent être demandés. E-mail : policyandpractice@oxfam.org.uk.

Les informations contenues dans ce document sont exactes à la date de mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International en novembre 2024.

DOI : 10.21201/2024.000044

Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

Photo de couverture : Djelika est agricultrice à Bana, au Mali. Elle participe à un projet visant à inverser la dégradation des terres en encourageant les petits exploitants agricoles à planter des arbres sur leurs exploitations et à revitaliser ceux déjà existants. Diafara Traoré/Oxfam

1 INTRODUCTION

Les pays du Sud Global, en particulier ceux qui sont les plus vulnérables au changement climatique, sont en train de payer le coût d'une crise climatique qu'ils n'ont pas provoquée. Lorsqu'ils bénéficient d'un soutien financier pour assumer ces coûts, ils s'endettent encore davantage, vu que la plupart des financements climat internationaux sont actuellement fournis sous forme de prêts.¹ Étant déjà confrontés aux pires impacts de la crise climatique, leurs populations et communautés font face à une énorme brèche dans l'accès aux financements climat internationaux, qui sont censés leur parvenir en priorité.² L'année 2024 est un pivot en matière d'efforts mondiaux pour fournir un financement climat -pour l'atténuation, l'adaptation et les pertes et préjudices- considérablement plus important aux pays du Sud global, en réponse aux impacts qui les frappent et aux besoins croissants qui sont les leurs, sachant que ces pays continuent d'en payer la plupart du coût avec leurs propres ressources.³ Un nouvel objectif collectif quantifié (NCQG) sur les financements climat devrait être convenu lors de la COP29, avec une mise en œuvre prévue après 2025.⁴ Outre le décuplement de l'objectif de financement climat mondial devant être donné chaque année aux pays du Sud global selon leurs besoins réels,⁵ ce nouvel objectif devrait également inclure des éléments spécifiques pour traiter des aspects qualitatifs garantissant que les financements climat soient non seulement suffisants, mais aussi efficaces et basés sur les besoins, en incluant des éléments tels que l'intégration de la dimension de genre, les droits humains, des approches participatives, inclusives et dirigées localement, ou encore la justice de la dette. L'une de ces questions qualitatives renvoie spécifiquement aux conditions permettant aux pays bénéficiaires et à leurs communautés d'accéder efficacement au financement climat. Ce rapport fournit des informations de première main décrivant les défis et les obstacles auxquels sont confrontés les pays du Sahel, qui reflètent également les défis auxquels sont confrontés les pays du Sud global les plus vulnérables au changement climatique en général, et met un accent particulier sur les lacunes à combler pour que les organisations, structures et institutions représentant les populations en première ligne de la crise climatique et subissant ses pires impacts, puissent accéder de manière durable et équitable aux financements climat publics internationaux.

FINANCEMENTS CLIMAT : PROGRÈS ET DÉFIS POUR LES PAYS VULNÉRABLES

L'engagement mondial des pays développés à fournir 100 milliards de dollars par an entre 2020 et 2025 s'est avéré insuffisant pour répondre à l'ampleur des besoins et à l'augmentation exponentielle des impacts de la crise climatique sur les pays du Sud Global.⁶ Aujourd'hui, l'estimation de ces besoins se rapproche davantage des milliers de milliards que des centaines de milliards (au moins dix fois de plus)⁷. L'objectif actuel est insuffisant,

mais surtout il n'a pas non plus été atteint et sa valeur réelle a été fortement surestimée par les fournisseurs de financement climat. Selon l'OCDE, en 2020 et 2021, les financements officiellement déclarés sont restés en dessous de l'objectif de 100 milliards de dollars (83,3 milliards et 89,6 milliards, respectivement), tandis qu'en 2022, ledit objectif aurait été atteint pour la première fois, avec un niveau de 115,9 milliards de dollars⁸. Toutefois, d'après les estimations d'Oxfam, l'effort financier réel des pays riches pour soutenir le financement climat est très inférieur aux chiffres déclarés : L'assistance nette spécifique au climat⁹ pourrait se limiter à un quart des chiffres officiellement déclarés pour atteindre 20 à 25 milliards de dollars en 2021 et 28 à 35 milliards de dollars en 2022¹⁰.

Concernant la qualité du financement climat fourni, l'analyse d'Oxfam des chiffres publiés montre également de grands déséquilibres entre le type de financement fourni et les besoins réels des pays les plus touchés par la crise climatique. À l'échelle mondiale, en 2019-2020, seul un quart du financement public pour le climat était fourni sous forme de subventions, alors que plus de la moitié du financement accordé aux PMA se faisait sous forme de prêts. Pour la même période, 33 % seulement du financement climat total a été consacré à l'adaptation¹¹. Si nous nous penchons sur l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, la zone géographique dans laquelle se trouvent les pays examinés dans cette étude, 62 % du financement climat qui a été accordé entre 2013 et 2019 à cette région correspondaient à des instruments de dette (ceux-ci ayant augmenté de 610 % au cours de la période indiquée)¹². Selon une autre étude d'Oxfam portant sur les États fragiles et affectés par les conflits,¹³ plus de la moitié des financements climat ont été octroyés sous forme de prêts, dont 9,4 % sous forme de prêts non concessionnels.¹⁴ Cependant, tous ces pays sont confrontés à des besoins humanitaires importants, ce qui signifie qu'ils sont frappés par des crises multidimensionnelles et des cycles récurrents d'impacts et de besoins financiers supplémentaires.¹⁵

Les chiffres présentés montrent également que les pays subissant les pires conséquences de la crise climatique ne reçoivent pas assez de fonds, et que les flux de financement actuels sont loin de répondre à leurs besoins spécifiques. En 2019-20, 23,1 % seulement du total des financements climat fournis sont allés aux PMA et aux PEID¹⁶. Pour les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, le financement fourni par les pays riches entre 2013 et 2019 ne représente que 7 % des besoins totaux de financement climat exprimés dans leurs CDN et 18 % seulement de leurs besoins d'adaptation¹⁷. C'est pourquoi ces chiffres illustrent parfaitement les difficultés à faire parvenir le financement climat aux pays qui en ont le plus besoin.

POURQUOI L'ACCESSIBILITÉ EST UNE QUESTION PRIMORDIALE

Pour que l'action climatique puisse être durable et transformatrice, il est important que le financement climat international destiné aux pays du Sud global soit, autant que possible, directement accessible et géré par les organisations de la société civile et les communautés locales qui mènent

déjà des initiatives climatiques pour apporter des solutions dans leurs contextes. Ces acteurs peuvent être les premiers intervenants des réponses communautaires aux catastrophes ; ou encadrer la réduction des risques de catastrophes et la conservation de l'environnement ; ou encore faciliter des processus de participation communautaire inclusive pour fixer de concert les priorités en matière d'utilisation du financement climat^{18, 19}.

Néanmoins, la quantité des financements climat qui atteignent le niveau local reste marquée par un manque de transparence. Les fournisseurs de financements climat ne sont pas encore tenus de rendre compte de la quantité de financements climat publics internationaux atteignant les communautés et les acteurs de première ligne au niveau local, raison pour laquelle la société civile peine à suivre et à vérifier de façon indépendante les flux de financement existants²⁰. Des recherches antérieures ont montré que seuls 7 % de ces financements sont suffisamment transparents pour être suivis au niveau local, et seuls 10 % sont exclusivement destinés à la mise en œuvre d'actions climatiques locales^{21, 22}. Des recherches menées par Oxfam dans la région Afrique de l'Ouest/Sahel ont également montré que **seuls 0,8 % des bénéficiaires directs de financements climat pourraient être libellés comme des institutions et entités locales**. Cet indicateur révèle le niveau d'exclusion auquel ces acteurs restent confrontés lorsqu'ils accèdent et gèrent directement des initiatives climatiques émanant de financements publics internationaux²³.

En définitive, des obstacles importants empêchent encore les acteurs nationaux et locaux des pays les plus vulnérables au changement climatique du Sud global d'accéder aux mécanismes nationaux et internationaux du financement climat et de les mettre en œuvre. L'accès par ces acteurs aux fonds multilatéraux pour le climat, tels que le Fonds vert pour le climat (FVC), pose encore plusieurs problèmes²⁴, en dépit des efforts poursuivis pour rationaliser les procédures d'accès²⁵. La plupart des financements (80 %) sont actuellement versés à des entités à accès international,²⁶ tandis que les entités à accès direct (basées au niveau national) ne reçoivent que 20 % de ces fonds²⁷. Des problèmes d'accessibilité ont également été rapportés concernant d'autres instruments et canaux d'accès aux financements climat. Les fournisseurs bilatéraux manquent de transparence sur la manière dont les financements climat sont accessibles (même s'ils ont des politiques et directives spécifiques à cet effet), et leurs processus d'accès ne sont pas toujours harmonisés. L'accès à leurs ressources financières est fortement déterminé par leur définition unilatérale des priorités de financement, selon divers critères qu'ils établissent à leur discrétion. Les pays bénéficiaires ont également qualifié les modèles opérationnels des banques multilatérales de développement en matière de modalités d'accès de "complexes", "lents" et "rigides", tout en demandant une plus grande concessionnalité^{28, 29}.

Au cours des dernières années, le débat international sur le financement climat a mis en avant le défi et l'urgence d'améliorer l'accessibilité³⁰ ; et il existe une volonté politique croissante d'aborder cette question dans le cadre des processus de négociation de la CCNUCC. La Vision du groupe des pays les moins avancés (PMA) pour 2050 vise que 70 % des flux financiers mondiaux soutiennent l'action au niveau local d'ici 2030³¹. La question des caractéristiques d'accessibilité au financement climat a été intégrée au

mandat du NCQG à la suite de la décision prise par la COP26/CMA3¹ à Glasgow³². En 2021 la présidence de la COP26 avait déjà soutenu auparavant le débat autour des défis liés à l'accessibilité, notamment lors des réunions ministérielles³³. Pour ce faire, elle avait créé un groupe de travail sur l'accès au financement climat, lequel avait proposé une série de principes et de recommandations^{34, 35} ; elle avait également commandé des recherches pour un événement ministériel sur le climat et le développement³⁶ et l'avait inclus dans un décalogue d'actions présentées avec son plan de mise en œuvre du financement climat³⁷.

Au cours du processus de délibération technique sur le NCQG qui s'est tenu pendant près de trois ans à la suite de la COP26 par le biais de dialogues d'expert-e-s techniques [TED] dans le cadre du programme de travail *ad hoc* sur le NCQG, la question de l'accessibilité a occupé une place saillante dans le débat. En 2022, un événement TED tout entier s'est penché sur les caractéristiques d'accessibilité des financements climat liés à l'objectif et a fourni une série de recommandations à être potentiellement adoptées par la COP29 en 2024, ainsi que par les fournisseurs de financement climat³⁸. Pendant la durée du processus, les groupes de négociation du Sud global et les Acteurs-Non-Étatiques n'ont eu de cesse de souligner au cours de leurs interventions et observations la nécessité d'aborder les caractéristiques d'accès au NCQG. Ils ont apporté de ce fait plusieurs propositions au débat ; par exemple, 1) simplifier et harmoniser les procédures et modalités d'accès ; 2) faciliter les mécanismes d'accès direct (y compris le financement des acteurs infranationaux, des communautés locales, des peuples autochtones et des femmes) ; 3) réduire les conditions de cofinancement et le coût d'accès aux fonds ; 4) lever les obstacles à l'accès (c.-à-d. coût élevé en capital, coûts de transition importants, contraintes en termes de capacité et présomptions de corruption sans fondement) ou 5) fournir un soutien suffisant et adéquat à la préparation de l'accès au financement climat^{39, 40, 41, 42, 43, 44}. De nombreuses voix de la société civile mettent de plus en plus l'accent sur les barrières d'accès aux financements climat dans les pays en situation de fragilité, conflits ou violence (FCV), en plaidant pour une attention particulière à ces obstacles. Cela inclut la révision et l'ajustement de l'appétit au risque des bailleurs, ainsi que la mise en place d'opportunités de financement plus flexibles, à plus long terme et focalisés sur des approches de localisation.^{45, 46, 47}

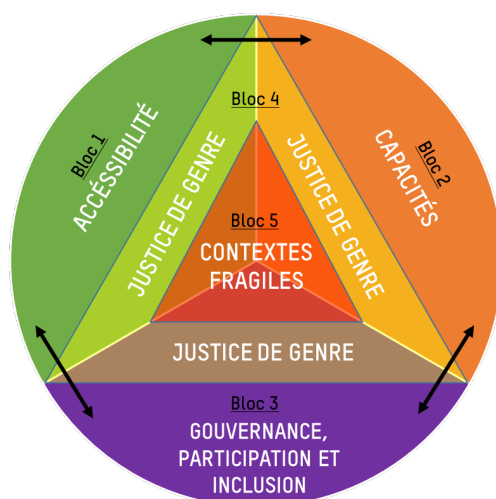
En cette année clé (2024) pour les négociations internationales sur le climat, l'ensemble des faits précédents prouve qu'il existe une forte dynamique en faveur du renforcement de l'accès aux financements climat au profit des nations vulnérables au changement climatique ainsi que pour les communautés, les OSC locales et les groupes marginalisés. Le présent rapport vise à apporter des informations de première main provenant d'acteurs nationaux et locaux pour nourrir le débat sur la question de l'accessibilité et à mettre en avant les principaux défis auxquels les organisations sont confrontées. Il présente également une série de recommandations sur la manière dont les différents objectifs et la décision du NCQG devraient aborder ces défis.

¹ Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

2 PRINCIPAUX OBSTACLES À L'ACCÈS AUX FINANCEMENTS CLIMAT

Les sections suivantes sont basées sur la synthèse des informations recueillies lors de quatre ateliers nationaux qui ont eu lieu entre septembre 2023 et février 2024 dans quatre pays sahéliens : le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso et le Tchad. Les ateliers ont réuni un large éventail de participants issus de différents types d'organisations et de structures qui donnent une image représentative des acteurs affectés et/ou particulièrement concernés par les défis liés à l'accès aux financements climat. Dans les sections suivantes, ces participants aux ateliers sont dénommés comme « Groupes de Connaissances ».

Les sous-sections suivantes sont structurées en cinq blocs d'analyse, qui représentent les dimensions clés affectant et façonnant l'accès aux financements climat pour les pays et les communautés du Sud Global.



ACCESSIBILITÉ DES MÉCANISMES DE FINANCEMENT CLIMAT

PRINCIPAUX OBSTACLES RENCONTRÉS PAR LES ACTEURS LOCAUX ET NATIONAUX

La manière dont les fournisseurs de financement conçoivent leurs mécanismes et procédures de demande et d'obtention de fonds conditionne amplement l'accès au financement climat des pays vulnérables au changement climatique – les organisations et communautés en première ligne de la crise climatique étant particulièrement concernées.

Parmi les facteurs clés, citons l'établissement des critères d'éligibilité, la complexité des processus d'élaboration des propositions de projet et d'obtention des subventions, ainsi que l'efficacité avec laquelle les informations sur les possibilités de financement sont communiquées, données à la compréhension et accessibles à tous les détenteurs de droits.

1) Complexité des procédures de demande de fonds et des exigences de mise en œuvre

Les acteurs locaux, particulièrement dans le Sahel, rencontrent des obstacles importants pour accéder aux financements climat en raison de la complexité bureaucratique des mécanismes existants et des processus de demande de fonds des fonds. Cela inclut des facteurs tels que la complexité et le manque d'accessibilité des formulaires de demande ; des exigences bureaucratiques des procédures de demande (par exemple, la nécessité de fournir des lettres de soutien, des documents administratifs, des états financiers, des garanties environnementales et sociales, etc.) ; ou encore de procédures longues et complexes qui se déploient au cours du processus. Cette complexité favorise de manière disproportionnée les grandes organisations bien établies, de façon que de nombreux acteurs locaux finissent par devenir dépendants d'intermédiaires, ce qui ajoute des couches de bureaucratie et réduit les fonds destinés aux bénéficiaires visés. Même lorsqu'ils reçoivent des financements, généralement en tant qu'exécutants de projets gérés par des entités plus grandes, ils sont confrontés à des exigences strictes qui limitent leur capacité, en particulier en raison des conditions administratives lourdes pour le décaissement des fonds et l'approbation des opérations – imposées à la fois par les fournisseurs de financement internationaux et les gouvernements bénéficiaires – que les acteurs de la société civile ont citées comme causes des retards de mise en œuvre des projets et de la faible absorption des fonds. Ces conditions s'avèrent préjudiciables à la qualité de la mise en œuvre et de la gestion des projets, ce qui peut à son tour affecter la réputation des entités locales d'exécution auprès des fournisseurs de financement climat.

Exemple de bonne pratique | Programme ELNHA d'Oxfam

Il existe également des exemples positifs où les fournisseurs de financement ont fait un effort particulier pour s'assurer que les procédures d'accès aux fonds soient inclusives et offrent des chances égales aux acteurs locaux. Dans le programme ELNHA d'Oxfam⁴⁸, une initiative promouvant un leadership humanitaire local et national responsable, les candidatures ont été conçues pour respecter au maximum le temps et les ressources des candidats. Cela incluait la présélection d'organisations après un appel à manifestation d'intérêt, la traduction des candidatures dans les langues locales principales, et l'organisation d'ateliers pour introduire les modèles requis et les processus aux organisations préqualifiées, ainsi que des cartographies périodiques des organisations intéressées par les subventions.

2) Degré d'expérience requis pour la mise en œuvre de projets

Les appels à propositions requièrent généralement une expérience

approfondie en gestion de projet, y compris la gestion de gros budgets, ce qui complique l'accès pour les organisations plus petites et plus récentes. Les entités locales manquent souvent de l'historique de gestion financière et de la capacité en personnel exigés par les fournisseurs de financement. De plus, certain-e-s participant-e-s aux Groupes de connaissances ont déclaré que, même si ces circonstances sont remplies, dans de nombreux cas, le manque de dossiers consolidés et de documents d'apprentissage sur les projets passés limite leur capacité à justifier leur expérience. En conséquence, l'exclusion due à un manque d'expérience réduit encore les chances pour les organisations plus jeunes d'acquérir de l'expérience malgré leur expertise et leur potentiel existant, tandis que les entités plus consolidées deviennent priorisées.

3) Un accès limité à l'information

L'accès à l'information est un autre facteur clé déterminant la possibilité d'accéder au financement climat. Les canaux de diffusion de l'information et les ressources allouées pour sensibiliser et renforcer les capacités sur le changement climatique et le financement climat sont particulièrement faibles dans les contextes locaux et ruraux, notamment là où l'accès à internet et à l'électricité est limité. Y compris lorsque les conditions étaient réunies, les participant-e-s ont déclaré que l'information n'était pas centralisée, mais plutôt éparse et difficile d'accès, ce qui les empêche de bénéficier pleinement de ces opportunités. De plus, les acteurs locaux manquent souvent de connaissances sur les fonds climatiques internationaux et leurs mécanismes d'accès. C'est notamment le cas des fonds multilatéraux pour le climat. Les informations y ayant trait, telles que les entités accréditées existantes dans leur pays ou le fonctionnement des mécanismes d'accès, sont pour l'essentiel inconnues. Des détenteurs de droits que les administrations locales et les organisations des ont également indiqué que leur présence est souvent limitée dans les espaces où ces informations pertinentes sont traditionnellement partagées (événements climatiques nationaux et mondiaux, groupes de travail et réunions), et qu'elles ne bénéficient donc pas d'informations privilégiées. Elles ont également déclaré que, dans un esprit de compétitivité, les informations sont souvent conservées par un nombre d'acteurs restreint et qu'elles sont peu mises en commun.

4) La barrière linguistique

La langue dans laquelle les informations et la documentation pertinentes sont communiquées constitue un autre obstacle de taille à l'accès équitable au financement climat à l'échelle locale. Les informations sur les possibilités de financement, la documentation et les appels à propositions sont souvent en anglais, rendant l'accès difficile pour les acteurs locaux non-anglophones. Beaucoup d'organisations n'ont pas les moyens de payer des services de traduction externes et finissent par se tourner vers des traductions de moindre qualité (moteurs en ligne), ce qui peut entraîner une perte de qualité et donc d'informations pertinentes. Du reste, les propositions qu'elles rédigent doivent souvent être traduites de leur langue vers la langue requise pour la soumission, ce qui peut nuire à la cohérence des propositions et réduire considérablement le temps pour formuler une proposition compétitive (en particulier si une double traduction est

« Des organisations occidentales formées viennent au Sénégal, se voient attribuer les projets et mènent leurs activités tandis que les organisations locales et nationales n'ont même pas la possibilité d'accéder aux financements. »

Personne représentant la société civile, Sénégal

nécessaire, c'est-à-dire d'une langue locale vers le français, puis du français vers l'anglais). De plus, les participant-e-s aux Groupes de Connaissances ont indiqué que les espaces où ces informations sont habituellement partagées (réunions présentielle, webinaires, etc.) sont pour la plupart exclusivement anglophones, ce qui réduit encore les chances pour ces organisations d'être tenues au courant des possibilités existantes.

5) Des exigences de cofinancement inaccessibles

Parmi les facteurs limitant l'accès aux possibilités de financement, il convient de mentionner les exigences de cofinancement imposées par la plupart des fournisseurs de financement. Ce sont surtout les organisations de petite taille qui en pâtissent en raison de la capacité financière inférieure qui est la leur pour répondre à ces exigences. Contrairement aux grandes organisations internationales, les organisations locales et nationales et les administrations locales ont rarement des lignes budgétaires spécifiques pour assurer le cofinancement, ce qui est un obstacle important pour exploiter les possibilités existantes. Ces organisations ont beau remplir les conditions, les fournisseurs de financement peuvent estimer que leur capacité à absorber d'importants montants de financement est réduite ; en conséquence, elles peuvent être exclues des processus de sélection de projets. En plus, s'agissant de l'accès à des prêts, les PME, les petit-e-s producteur-riche-s et les groupes communautaires manquent souvent de la capacité de présenter des garanties financières, foncières (présentation de titres de propriété) et matérielles, ce qui est particulièrement le cas pour les femmes et les organisations qui les représentent, les excluant ainsi des opportunités de financement.

Parmi les autres facteurs cités –qui s'appliquent également plus largement au financement du développement et de l'aide humanitaire– figurent:

- **Des dates butoirs trop serrées pour élaborer les propositions :** les dates butoirs, imposées par les fournisseurs de financement représentent souvent une difficulté supplémentaire pour les acteurs locaux/nationaux qui doivent élaborer une proposition compétitive et fournir la documentation requise. Par ailleurs, les difficultés d'accès à l'information et les barrières linguistiques que nous avons mentionnées ci-dessus font que les opportunités parviennent souvent tard et nécessitent un traitement, ce qui réduit encore plus le temps disponible pour élaborer une proposition.
- **Un décalage entre les priorités des fournisseurs de financement et le contexte local :** lors des consultations, il a également été indiqué que certains fournisseurs de financement, voire des ONGI, imposent souvent leurs propres objectifs. Il arrive qu'ils ne tiennent pas compte des besoins réels des communautés cibles lorsqu'ils s'alignent sur des analyses de contexte, une perception des effets du changement climatique ou un choix de régions de mise en œuvre. Parmi les causes expliquées, mentionnons la collaboration insuffisante entre les fournisseurs de financement et les organisations de la société civile, ou comment les relations géopolitiques et gouvernementales Nord-Sud

définissent exclusivement le choix des priorités en matière de développement et de climat, ce qui empêche souvent la visibilité des priorités des organisations et communautés locales.

- **Le recours à des intermédiaires réduit le montant des fonds disponibles pour les acteurs locaux :** les projets mis en œuvre par des intermédiaires agissant en tant qu'entités principales – grandes ONG ou organisations internationales – engagent souvent des coûts de transaction et de coordination élevés ; le montant total destiné *in fine* aux communautés locales en est diminué.
- **La disponibilité limitée des possibilités de financement national et les défis de la décentralisation :** les sources de financement nationales et locales sont essentielles pour stimuler la résilience face au climat ; elles favorisent une meilleure appropriation des communautés ainsi que la durabilité, tout en ayant un impact direct. Cependant, les guichets de financement nationaux restent généralement insuffisants et la capacité des communautés à financer leurs propres initiatives s'en trouve contrainte. Dans la plupart des pays, l'accès aux fonds pour le climat et le développement à l'échelle nationale peut également devenir difficile au niveau local. Les raisons en sont une décentralisation inefficace ou incomplète de l'administration publique et des budgets, ou des lacunes en matière de transfert des ressources et des compétences, qui contractent la capacité des gouvernements locaux à mobiliser et à mettre en œuvre efficacement le financement climat. Les recherches précédentes menées par Oxfam au Burkina Faso et au Niger corroborent également ces conclusions^{49, 50}.

L'ACCESSIBILITÉ VARIE SELON L'INSTRUMENT FINANCIER

Nous avons évalué le niveau d'accessibilité des différents instruments de financement climat en nous appuyant sur des consultations avec les 107 organisations qui ont participé aux ateliers dans les quatre pays.

D'après les résultats ci-dessous (Tableau 1), dans la majorité des cas, les acteurs consultés n'ont accédé à aucune possibilité de financement climat ou de développement émanant des catégories de fournisseurs de financement climat mentionnées ci-dessous. Cette assertion se vérifie surtout dans le cas des fonds multilatéraux pour le climat puisque la grande majorité des acteurs a déclaré n'avoir jamais eu accès à ces fonds ou n'avoir participé à aucune initiative. Il a également été rapporté que les fonds issus d'institutions financières comme la Banque mondiale ou la Banque africaine de développement étaient limités. Ces financements sont en effet directement versés aux administrations nationales, et la proportion de fonds auxquels les acteurs non étatiques accèdent directement est faible. Les instruments financiers les plus accessibles ont été les fournisseurs bilatéraux traditionnels, suivis par les fonds des Nations Unies.

	Banques multilatérales et institutions financières					
	Bailleurs bilatéraux	FEM	FVC	Fonds d'Adaptation	Nations Unies	
Je n'ai jamais eu accès à ce bailleur, n'ont jamais bénéficié de fonds ou n'ont jamais travaillé avec lui	37%	48%	70%	69%	77%	40%
Je n'ai jamais eu directement accès à des fonds mais ont bénéficié d'activités isolées	7%	7%	4%	3%	3%	10%
J'ai directement mis en œuvre ou bénéficié de plusieurs activités	9%	12%	4%	8%	4%	13%
J'ai eu un accès indirect / j'ai participé à la mise en œuvre ou j'ai bénéficié de projets	25%	21%	12%	11%	10%	17%
J'ai eu un accès direct - en mettant en œuvre ou en bénéficiant de projets	22%	12%	9%	9%	6%	20%

Table 1. Proportion des organisations indiquant divers degrés d'accès aux financements pour différents instruments. Les cellules marquées en vert et en rouge représentent respectivement des pourcentages plus élevés et plus faibles d'accès aux financements.

Les fonds multilatéraux pour le climat comptent parmi les fonds les plus inaccessibles⁵¹

S'agissant des fonds multilatéraux tels que le FVC ou le Fonds d'adaptation, les conditions d'accréditation restrictives et l'absence d'entités nationales à accès direct dans certains pays (p.ex. Burkina Faso, Mali et Tchad) constituent des obstacles majeurs à l'accès aux fonds climat, en particulier pour la société civile. Y compris lorsque ces acteurs ont la possibilité d'accéder aux fonds par l'intermédiaire d'entités accréditées, le développement de propositions à travers les canaux de demande conventionnels s'avère complexe (nécessité, par exemple, de réaliser plusieurs études supplémentaires) et la durée des chaînes de validation des projets est longue⁵². D'autre part, lorsqu'un pays dispose d'entités nationales accréditées (comme au Sénégal²), la capacité de celles-ci à mobiliser des financements climat importants est également beaucoup plus faible en raison des dimensions limitées de ces entités. Dans la plupart des cas, les organisations au niveau national et local doivent faire appel à des entités internationales accréditées (telles que les institutions des Nations Unies), avec pour conséquence des coûts de transaction plus élevés. Certain·e·s représentant·e·s de la société civile ont également estimé que les entités internationales accréditées manquent d'approches inclusives et qu'elles préfèrent travailler sur leurs propres portefeuilles. Malgré les efforts déployés pour améliorer l'accès national à ces fonds (voir le Programme de préparation – *Readiness Programme* – du FVC et le processus d'approbation simplifié qui a également fait l'objet de critiques⁵³), certain·e·s participant·e·s ont indiqué que les priorités nationales se concentrent le plus souvent sur des projets de grande envergure (c'est-à-dire des projets liés aux infrastructures, des projets multi-pays ou avec une forte implication du secteur privé), excluant ainsi les petites structures et organisations de l'accès direct.

D'autres fonds pour l'environnement et le climat, tels que le Fonds pour l'environnement mondial, ont également été considérés comme hautement inaccessibles pour la société civile. Certaines sources ont souligné qu'une grande proportion de ces fonds allait à des organisations internationales (40 % des projets du FEM ont été attribués à la Banque mondiale et au

² Le Sénégal compte avec deux entités nationales accréditées : Le Centre de Suivi Écologique et La Banque Agricole.

PNUD⁵⁴). De même, les exigences de cofinancement d'instruments tels que le Programme de petites subventions⁵⁵ posent des difficultés aux petites organisations⁵⁶.

Cas exemplaire | Burkina Faso : efforts pour renforcer l'accès des pays et de la société civile au Fonds vert pour le climat et défis identifiés

Créé en 2018, le Secrétariat exécutif du Fonds vert pour le climat au Burkina Faso est une structure directement rattachée à la Primature. Cette structure assure une interface entre le FVC et le gouvernement burkinabé et contribue à la mobilisation nationale des fonds du FVC, notamment à la soumission de propositions pour le Programme de préparation du FVC.

Cette structure nationale a élaboré un Programme Pays pour le Fonds vert climat en 2019 dans lequel elle énonce les priorités du Burkina Faso pour les cinq prochaines années. Ce programme pays identifie trois grands défis en matière de simplification de l'accès national au Fonds : (1) les lacunes en matière de données scientifiques ; (2) l'insuffisance et le manque d'efficacité du financement climat ; (3) la cohérence des politiques sectorielles avec les engagements du Burkina Faso en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.

Depuis 2018, le Secrétariat exécutif s'est également engagé dans un dialogue structuré national avec la société civile et d'autres acteurs nationaux. Il a intégré pour ce faire les actions suivantes : partage d'informations sur les engagements nationaux existants en matière de financement climat, développement d'une réserve de projets nationaux, identification des principaux défis et élaboration de recommandations à mettre en œuvre. Grâce à ces efforts, le Burkina Faso a bénéficié de plusieurs financements du Fonds Vert pour le Climat (GCF) à travers plusieurs projets. En plus de l'initiative majeure Desert to Power G5 Sahel Facility, onze projets soutenus par le GCF couvrent le pays. Cependant, seuls deux de ces projets (FP074 et FP093) sont spécifiques au Burkina Faso, tandis que d'autres ont une portée régionale.

CAPACITÉS EXISTANTES ET REQUISES

L'ACCÈS AU FINANCEMENT CLIMAT : SES PRINCIPALES CONTRAINTES EN MATIÈRE DE CAPACITÉ

Les fournisseurs de financements climatiques fixent des normes et des exigences de capacité organisationnelle très élevées pour l'attribution de fonds aux organisations potentiellement bénéficiaires. Celles-ci incluent des aspects tels que les normes de gestion de projets et de programmes, les pratiques de responsabilité, les capacités démontrées en gestion financière ou les ressources humaines, entre autres aspects, qui, par leur conception, excluent de nombreuses petites structures d'un accès équitable aux opportunités de financement. Pour combler le fossé entre les acteurs nationaux et locaux désirant accéder au financement climat, il convient d'identifier leurs principaux problèmes en matière de capacité et de prendre des mesures ciblées de renforcement des capacités et des

institutions afin d'y remédier. Les organisations locales et communautaires qui mènent l'action climatique en première ligne doivent être particulièrement visées. Il s'agit en outre de s'assurer qu'elles remplissent les critères d'éligibilité pour bénéficier d'un financement, qu'elles peuvent soumettre des propositions compétitives et qu'elles disposent de la structure organisationnelle et de la spécialisation technique adéquates pour mettre efficacement en œuvre des projets et programmes axés sur le climat. Ci-après, les principaux défis identifiés lors des consultations du groupe de travail :

- 1) **Facteurs sous-jacents affectant l'accessibilité aux possibilités de financement climat.** Les éléments énumérés ci-après forment certains des piliers structurels déterminant la capacité des organisations à mettre efficacement en œuvre leurs activités institutionnelles et de collecte de fonds :
 - **capacités institutionnelles (enregistrement formel / statut juridique) :** l'un des principaux défis auxquels sont confrontées de nombreuses organisations locales et communautaires est l'absence d'enregistrement formel, avec pour conséquence l'inéligibilité à la plupart des financements institutionnels possibles. En l'absence de soutien et de sensibilisation, un grand nombre d'organisations peuvent rencontrer des difficultés lorsqu'il leur faut appliquer les procédures et répondre à des exigences bureaucratiques pour finaliser leur enregistrement officiel et établir leur statut juridique dans les pays où elles opèrent ;
 - **capacités financières :** les organisations locales, qui représentent les communautés et les collectifs les plus touchés par la crise climatique, sont souvent peu dotées financièrement, ce qui restreint d'une part leur capacité à investir dans les ressources humaines, matérielles, financières et en infrastructures et, d'autre part, à mettre en place une structure solide et un fonctionnement organisationnel. En plus, comme nous l'avons souligné dans la partie précédente, l'un des facteurs clés ayant un impact sur l'éligibilité des petites entités aux possibilités de financement institutionnel est **le manque de capacités de cofinancement pour répondre aux exigences des fournisseurs de financement**. En particulier, l'absence de garanties financières suffisantes pour obtenir des prêts affecte les petites structures telles que les organisations d'agriculteur-rice-s dirigées par des femmes, tout en constituant un obstacle majeur à l'investissement dans le développement de leurs capacités de production et le renforcement de leur résilience face au climat. Les contraintes budgétaires constituent un autre problème en ce qu'elles affectent la durabilité des projets mis en œuvre par les acteurs locaux, car ils ont souvent du mal à poursuivre la mise en œuvre des activités du projet une fois que le financement institutionnel prend fin, faute de ressources pour assurer le suivi ;
 - **capacités organisationnelles :** les petites entités possèdent souvent des capacités organisationnelles limitées, notamment en matière de structure organisationnelle, de systèmes de gestion appropriés ou de

mise en place de politiques et procédures internes suffisantes³. Sans ces politiques et mécanismes, l'organisation ne fonctionne pas efficacement, ce qui affecte sa capacité à collecter des fonds, à gérer et à mettre en œuvre efficacement des projets climatiques et à garantir la conformité technique et financière des bailleurs. La faiblesse de la gouvernance institutionnelle⁴ peut également affecter la transparence institutionnelle, la redevabilité et l'intégrité institutionnelle. Ces lacunes peuvent, en somme, rendre les organisations moins crédibles et susciter la méfiance des fournisseurs de financement qui auront des réticences à financer des entités locales et nationales qui ne disposent pas des capacités organisationnelles, des structures et des cadres de transparence appropriés.

- 2) **Principales lacunes des organisations nationales et locales en matière de capacités.** La liste suivante indique les principales lacunes en matière de capacités identifiées par les participant-e-s au Groupe de Connaissances en mettant l'accent sur les domaines demandant des efforts accrus de renforcement et de soutien des capacités. Ces lacunes sont classées en quatre catégories : collecte de fonds, capacités financières, techniques et création de partenariats.

Capacités de collecte de fonds

Comme nous l'avons vu dans la partie précédente, il arrive souvent que les acteurs locaux et nationaux ne connaissent ni les possibilités de financement climat, ni les fournisseurs de financement climat, ni les procédures de demande ; ou qu'ils manquent de spécialisation dans ce domaine. Le principal motif est un partage d'informations et un renforcement des capacités insuffisants au niveau local. Contrairement aux grandes organisations, ces structures manquent souvent de capacités de collecte de fonds, en grande partie parce que leur budget et leur structure organisationnelle sont limités. Elles ont donc une capacité limitée à recruter le personnel qualifié ou les consultant-e-s qui peuvent suivre en continu et dans les délais les possibilités de financement, coordonner et rédiger de solides propositions de financement de projet ou s'engager auprès des fournisseurs de financement. Les organisations locales, les petites ONG et les communes se trouvent souvent dans ce cas.

Lors de la rédaction de propositions de financement de projets, les organisations locales se heurtent souvent à d'importantes lacunes en matière de capacités, ce qui affecte leurs opportunités de collecte de fonds. Cela inclut des difficultés à développer des cadres logiques, des théories du changement, des indicateurs de suivi, ainsi que des lacunes dans leur connaissance des politiques climatiques nationales, des stratégies ou des données locales sur les risques et impacts climatiques, qui servent à justifier la pertinence et l'alignement de leurs interventions. Enfin, l'intégration insuffisante des priorités du financement climat et des stratégies de mobilisation au sein des plans de développement locaux et

³ Ressources humaines, code de conduite et d'éthique, finances, marchés publics, *safeguarding*, genre et égalité, conformité réglementaire, protection des données, sécurité ou politiques et procédures anticorruption, entre autres.

⁴ Par exemple, dans certains cas, les acteurs consultés ont rapporté que les règles internes étaient peu respectées par les structures faïtières, ce qui dénote d'un défaut de reddition de comptes auprès de leurs structures de base.

municipaux empêche encore plus la mobilisation des fonds au niveau local.

Gestion financière et fiduciaire

Les faibles capacités de gestion financière et fiduciaire⁵⁷ représentent également un obstacle de taille à l'éligibilité des organisations locales aux opportunités de financement et à la mise en œuvre durable de leurs activités. Ainsi, les difficultés à élaborer et à fournir les documents financiers requis (p.ex. bilan financier pluriannuel incluant des audits et des états financiers) lors de la soumission du projet peuvent entraîner son rejet. Par ailleurs, il a été constaté une faible capacité à absorber et à gérer des financements et des budgets substantiels, ce qui peut également être problématique pour les organisations plus récentes et de plus petites dimensions désireuses d'accéder à des fonds plus importants. Une mauvaise gestion financière des fonds du projet, y compris une faible capacité à élaborer des rapports financiers et à justifier efficacement les dépenses, peut nuire à leur réputation et à la durabilité de leur financement futur, voire conduire à la résiliation des contrats de projet et à l'obligation de rembourser les fonds. Ces éléments prouvent le besoin de renforcer les capacités financières et fiduciaires des organisations locales et à petite échelle.

Capacités techniques et de mise en œuvre de projets

Une autre contrainte majeure mentionnée par les acteurs consultés, en particulier les petites organisations, concerne la satisfaction des attentes des fournisseurs de financement en matière de mise en œuvre et de gestion des projets et programmes. Cela inclut des éléments tels que la garantie d'une mise en œuvre rapide et efficace du projet ; la coordination et la gestion efficaces des activités, de la logistique et du budget du projet ; la réalisation d'un suivi et d'une évaluation efficaces ; le respect des procédures de conformité réglementaire ; et la capitalisation réussie des enseignements tirés du projet. L'incapacité à répondre à des tels standards peut affecter l'image des entités de mise en œuvre et conséquemment susciter une perte de confiance de la part des fournisseurs de financement et leur exclusion des futures opportunités de financement. De nombreuses organisations locales ne disposent pas non plus de l'expertise technique suffisante ou de personnel dédié spécialisé dans le climat et l'environnement, ce qui limite leur capacité à répondre aux appels à propositions spécifiques au climat ou à être incluses en tant qu'entités de mise en œuvre dans de grands projets climatiques (qui peuvent alors préférer travailler avec des prestataires plutôt qu'avec de l'expertise locale).

Faiblesse en matière de création de partenariats et de coordination entre les parties prenantes

Le partenariat et la coordination entre les parties prenantes sont essentiels pour accroître les chances des entités de taille et de capacité opérationnelle limitées de solliciter et d'obtenir des fonds plus importants. Les participants au Groupe de Connaissances ont souligné la nécessité de renforcer la création de consortiums et la coordination entre les acteurs qui souhaitent accéder à des financements. En effet, nombre d'entre eux ne possèdent pas la capacité de mise en œuvre/de cofinancement et

l'expérience nécessaires. Les organisations de jeunes et de femmes ont témoigné se sentir particulièrement exclues de la formation de consortiums de projets, ce qui limite leurs chances d'acquérir une expérience pertinente dans la mise en œuvre de projets. Pour remédier à ce défi, il convient de créer des plateformes réunissant diverses parties prenantes, plus solides dans différents domaines thématiques et fonctionnels, et à différentes échelles géographiques, afin de renforcer les connaissances, la confiance et la complémentarité nécessaires entre les acteurs. Une meilleure coordination des parties prenantes est également de mise pendant la mise en œuvre des projets, puisqu'une coordination insuffisante a un effet négatif sur l'impact du projet, la redevabilité et la visibilité effective des actions accomplies, ce qui affecte *in fine* la confiance des fournisseurs de financement.

Cas exemplaire | Renforcement des capacités pour accéder aux fonds

Oxfam a rapporté plusieurs expériences positives servant de recommandations pour la future opérationnalisation du Fonds pour les pertes et préjudices^{58, 59}.

Le **Mécanisme de Subventions pour la Réponse Humanitaire**, mis en place au Bangladesh et en Ouganda dans le cadre du programme ELNHA, a fourni des retours écrits et des recommandations d'amélioration aux organisations non sélectionnées pour le financement. De plus, les organisations présélectionnées ont reçu des formations en développement de propositions, en budgétisation, en rapports, et sur les normes de qualité, tandis que des conseillers techniques ont été mis à disposition et un mentorat personnalisé a été offert pour soutenir les organisations en difficulté durant la mise en œuvre des projets.

Le **Consortium de Réponse Humanitaire** aux Philippines a mis en place un fonds de réponse rapide et un comité de supervision chargé de mettre à jour les cartes des capacités de ses membres, permettant d'évaluer les besoins de réponse, la disponibilité des membres, le mode de mobilisation des fonds, l'organisation qui dirigera la réponse, ou encore la composition de l'équipe d'évaluation et de réponse rapide, entre autres. Les membres du consortium sont proactifs dans le partage des rapports de suivi et d'évaluation, et sont capables de déployer des équipes immédiatement, même avant qu'un danger, tel qu'un typhon, n'atteigne une communauté.

CAPACITÉS ET COMPÉTENCES EXISTANTES À VALORISER DAVANTAGE AUPRÈS DES FOURNISSEURS DE FINANCEMENT CLIMAT

Les acteurs nationaux, locaux et communautaires possèdent des compétences et des domaines de spécialisation divers qui créent une importante valeur ajoutée au moment de déployer des actions et des stratégies efficaces pour renforcer la résilience face au climat et pour répondre aux pertes et préjudices au niveau local. Aux dires des acteurs consultés, il est fréquent que ces capacités ne soient pas ni incluses comme critères de sélection ni pleinement reconnues par les fournisseurs de financement. En voici quelques exemples :

- **leur compréhension profonde du contexte local.** Les organisations communautaires et locales, qui sont en première ligne face aux changements climatiques, sont mieux placées pour comprendre les risques climatiques, les impacts différenciés ainsi que les facteurs sociaux, culturels et saisonniers qui jouent un rôle dans la mise en œuvre des projets. Elles possèdent également une meilleure connaissance de la population locale et une plus grande capacité à identifier et à s'engager auprès des détenteurs de droits. Leur connaissance et expertise du contexte local leur permettent également de suivre et de rendre compte efficacement de l'avancement des projets en utilisant à la fois des méthodes conventionnelles et traditionnelles, en intégrant les réalités de terrain et des mécanismes de mesure d'impact tels que les indicateurs climatiques traditionnels observés par les agriculteurs et les aînés ;
- **Les connaissances et expertise liées au climat, de base traditionnelle et localement adaptées :** les solutions et approches existantes basées sur les connaissances locales et endogènes, comme le retour et la mise à l'échelle des pratiques traditionnelles contribuant à renforcer la résilience face au climat, peuvent être valorisées par les fournisseurs de financement et enrichir les approches existantes fondées sur la science. Par exemple, les populations locales et les organisations d'agriculteur-rice-s s'appuient sur les connaissances et la spécialisation acquises par les générations précédentes en matière de techniques locales d'adaptation et d'atténuation (gestion durable des terres, pratiques traditionnelles de restauration des sols et préservation de la biodiversité) ;
- **la facilité à transmettre des informations et à communiquer dans les langues régionales** parlées par les populations rurales, en vertu de laquelle les OSC locales peuvent être davantage reconnues comme des interlocutrices et des guides d'opinion appropriées ;
- **leur mandat dans la défense et la promotion du climat**, y compris l'implication personnelle des acteurs communautaires dans la mise en œuvre du projet et au-delà (ce qui garantit une durabilité supérieure des actions) et la capacité à mobiliser les membres des communautés de base ;
- **la spécialisation existante des services techniques nationaux à locaux de l'administration, des universitaires, du secteur privé et d'autres acteurs**, qui peut potentiellement contribuer au renforcement des capacités techniques, organisationnelles et à la mise en œuvre des projets gérés par des acteurs locaux. Dans certains cas, ce soutien est renforcé par **l'existence de plateformes de coordination des parties prenantes** qui peuvent contribuer à renforcer l'action climatique, telles que les plateformes locales de gouvernance des ressources naturelles et les réseaux de partage d'informations.
- Existence de groupes représentant et soutenant les besoins des collectifs les plus marginalisés. Dans la plupart des contextes locaux, on trouve des groupes de défense des droits des femmes et des organisations représentant des groupes confrontés à la marginalisation

et qui sont touchés de manière distincte et inégale par la crise climatique. Ces groupes possèdent une meilleure compréhension des impacts climatiques spécifiques auxquels ces collectifs sont confrontés et des solutions les plus adaptées pour y faire face.

GOUVERNANCE CLIMATIQUE : PARTICIPATION ET INCLUSION DANS LES PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION

La **gouvernance climatique** fait référence aux systèmes, processus, politiques et institutions qui orientent la prise de décision et les actions pour lutter contre le changement climatique à divers niveaux. Elle implique la coordination des efforts entre différents acteurs (gouvernements, organisations internationales, société civile, secteur privé, et autres) pour planifier et mettre en œuvre des actions liées au climat. Oxfam souligne que pour être efficace, la gouvernance doit garantir la participation pleine et effective, ainsi que l'inclusion des communautés et des groupes sociaux les plus marginalisés et affectés par le changement climatique, dans la prise de décision qui façonne les politiques et actions climatiques. L'accès aux financements climat par les communautés locales, les OSCs et les structures qui représentent des groupes marginalisés est directement influencé par la manière effective dont les détenteurs de droits participent aux espaces et aux processus de prise de décision à différents niveaux. Nous avons examiné la façon dont l'inclusion, la participation et la prise en compte des besoins et droits spécifiques des détenteurs de droits représentant les communautés et les populations touchées par le changement climatique interviennent dans les trois phases suivantes :

1) Lors de la définition des priorités stratégiques des bailleurs

Les priorités stratégiques des fournisseurs de financement définissent comment, dans l'avenir proche, les financements institutionnels seront dépensés, quels sont les objectifs et les domaines d'intervention et quelles sont les zones géographiques ou les populations cibles prioritaires. C'est pourquoi il est capital que les détenteurs de droits représentant les zones géographiques, populations et collectifs touchés par le changement climatique participent au processus de définition de ces priorités. Ils pourront ainsi s'assurer que leurs priorités et leurs besoins sont pris en compte et correctement financés et qu'ils ont des chances égales d'accéder aux financements.

La participation d'acteurs non étatiques, tels que les peuples autochtones, la société civile et les organisations locales, au processus de définition des priorités stratégiques fixées par les fournisseurs de financement climat et de développement est généralement limitée. Alors que les acteurs étatiques et les grandes structures de la société civile ou les structures faîtières peuvent bénéficier d'un certain niveau de participation via divers cadres bilatéraux et multilatéraux, les organisations de base et celles qui représentent les groupes marginalisés (femmes, jeunes et personnes en situation de handicap) ont exprimé qu'elles se sentaient exclues ou

insuffisamment impliquées dans ces processus. Selon les participant·e·s aux Groupes de Connaissances consulté·e·s, leur participation, lorsqu'elle a lieu, ne leur permet pas de s'approprier adéquatement les stratégies et de se responsabiliser vis-à-vis de celles-ci. Cette participation tardive au processus limite la capacité de ces organisations à influencer les décisions ; elle est en général plus symbolique que substantielle, les consultations étant souvent organisées pour soutenir et étoffer les agendas préétablis des fournisseurs de financement plutôt que pour intégrer véritablement des perspectives locales. Lors de l'examen et de la validation de leurs stratégies, un grand nombre de bailleurs ont souvent les États bénéficiaires comme principaux ou uniques interlocuteurs, lesquels mettent en avant leurs priorités nationales, qui ne représentent pas nécessairement les besoins de la plupart des populations et des groupes touchés par le changement climatique.

Dans le cas des fonds multilatéraux comme le FVC, certains pays (dont le Sénégal, le Burkina Faso et le Tchad) jouent un rôle dans l'organisation des consultations visant à élaborer des stratégies et des feuilles de route nationales (voir l'encadré en page 13). En règle générale, ces consultations impliquent davantage les groupes de la société civile qui représentent les communautés et les groupes touchés par le changement climatique.

Enfin, comme nous l'avons constaté dans les parties précédentes, la diffusion insuffisante et inadéquate d'informations par les fournisseurs de financements climat et la connaissance lacunaire qui en découle chez les acteurs locaux des fournisseurs de financement existants et de leurs stratégies constitue également un obstacle à leur participation.

2) Lors du développement des propositions de financement de grands projets axés sur le climat

La participation égale et inclusive des parties prenantes est également essentielle pendant la phase de développement des projets axés sur le climat à grande échelle, car c'est à cette occasion que les actions qui seront mises en œuvre et l'allocation du budget seront décidées. Comme pour les projets de développement traditionnels, les fournisseurs de financement exigent le plus souvent des organisations qui soumettent des propositions de projet qu'elles procèdent à des évaluations solides des besoins et à des consultations avec les populations ciblées.

Selon les Groupes de Connaissances des quatre pays, la consultation et l'implication de nombreuses organisations de la société civile et de base – en particulier celles en milieu rural et celles représentant les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap – sont le plus souvent superficielles et se limitent à quelques formalités. Souvent, ces organisations ne participent qu'à l'élaboration technique de projets axés sur des domaines thématiques spécifiques et des diagnostics participatifs. Elles sont plus souvent exclues de domaines comme la budgétisation participative. **Il semble que les organisations établies et les partenaires traditionnels soient favorisées. Les nouvelles organisations ou celles de plus petites dimensions ont moins de chances de participer à l'élaboration des possibilités de financement et d'être incluses en qualité de partenaires de mise en œuvre.**

Néanmoins, certains pays adoptent déjà des approches plus inclusives et participatives. Par exemple, le Burkina Faso est en train de promouvoir progressivement une plus grande implication des parties prenantes, depuis la phase d'évaluation du contexte et de la faisabilité des projets jusqu'à la mise en œuvre. Parmi les exemples d'engagement inclusif des parties prenantes au cours de la phase de formulation des projets axés sur le climat, citons les approches participatives coordonnées par le PNUD, telles que le projet PAMED au Burkina Faso. Les personnes analphabètes invitées ont pu proposer des actions répondant à leurs besoins, lesquelles ont été incluses dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet⁶⁰.

Finalement, les structures étatiques participent et jouent un rôle dans la phase de conception des projets, en contribuant à l'élaboration des propositions et en signant celles-ci avant de les soumettre, ainsi qu'en impliquant efficacement les titulaires de droits. Dans de nombreux cas, leur influence sur le choix des zones géographiques et des milieux (ruraux ou urbains) à privilégier détermine également l'implication des acteurs dans ce processus. Les autorités locales sont également souvent consultées pendant la phase de diagnostic et impliquées dans des domaines tels que la collecte de données contextuelles ou de données sur les populations cibles.

3) Lors de l'élaboration de politiques, plans et priorités nationaux et locaux axés sur le climat

La participation des détenteurs de droits dans les processus d'élaboration des politiques climatiques publiques est essentielle pour garantir que les interventions et les domaines d'action prioritaires par les gouvernements s'alignent sur les besoins des communautés et des groupes les plus vulnérables au changement climatique. Dans la plupart des cas, les stratégies pluriannuelles et les priorités de financement développées par les fournisseurs de financements institutionnels prennent fortement en compte les politiques publiques et priorités existantes. C'est ce qui déterminera la nature des actions à exécuter et les acteurs à impliquer.

Dans l'ensemble, les quatre pays s'engagent à mettre en place des processus consultatifs impliquant un large éventail de parties prenantes dont la société civile et les organisations locales. Ces processus ont abouti à des résultats positifs. Ils ont notamment permis aux détenteurs de droits les plus proches des populations d'apporter leur contribution et de voir leur point de vue pris en compte dans les documents et stratégies politiques nationaux, tels que les CDN, les plans nationaux d'adaptation ou les plans de développement nationaux. Par exemple, le partenariat CDN au Burkina Faso a facilité les processus participatifs par le biais de consultations régionales, tandis que les plateformes nationales de la société civile organisent également de consultations décentralisées et de dialogues sectoriels. Au Sénégal, une plateforme nationale d'adaptation au changement climatique pour l'agriculture, l'élevage et la pêche a été créée s'appuyant sur un processus participatif. Au Mali, le ministère de l'Environnement organise des comités ad hoc permettant l'engagement de la société civile et des acteurs non étatiques et l'intégration de leurs priorités dans les politiques nationales. En conséquence, les OSC ont activement influencé sur des aspects tels que les semences locales,

l'agroécologie et les objectifs d'atténuation dans les politiques nationales.

Toutefois, le caractère inclusif des processus nationaux et la qualité de la participation des parties prenantes ont également été remis en cause dans certains groupes de travail, ressemblant à ce qui a été rapporté dans des évaluations précédentes⁶¹. Au Tchad, les organisations locales et les organisations de femmes ont beau être officiellement incluses dans les comités et les consultations pour la conception des politiques et des plans, des témoignages rapportent que leur présence est figurative et que leur influence est souvent limitée. Il existe d'ailleurs la perception que les décisions sont déjà prises avant de consulter les acteurs locaux, ce qui conduit à un manque de participation réelle. On retrouve ce problème au Sénégal où les organisations de jeunes et de femmes se sentent moins impliquées dans les processus nationaux et où l'appropriation des stratégies et des politiques par les communautés locales est défaillant, bien que leur participation s'améliore au niveau local.

En résumé, quoique la nécessité d'élaborer des politiques climatiques inclusives soit largement reconnue, l'efficacité de la participation des détenteurs de droits est variable. Du reste, il est particulièrement difficile de s'assurer que toutes les voix, en particulier celles des groupes marginalisés, sont dûment prises en compte dans les résultats finaux des politiques.

COMMENT LE GENRE ET D'AUTRES FACTEURS INTERSECTIONNELS AFFECTENT L'ACCESSIBILITÉ

Tous les éléments affectant l'accessibilité des mécanismes de financement climat aux organisations nationales et locales (décrits en détail dans les trois parties précédentes) sont façonnés par des facteurs de discrimination qui se croisent. Les différences et discriminations socialement construites fondées sur le genre, l'âge, l'appartenance ethnique, le statut socio-économique et autres intersectionnels façonnent de manière inégale les opportunités des collectifs marginalisés et des organisations qui les représentent dans l'accès au financement climat, entraînant leur exclusion d'un accès équitable aux opportunités pour bénéficier – d'un développement résilient face au climat^{62, 63}.

Au cours des ateliers réalisés dans les quatre pays, les Groupes de Connaissances ont mené une analyse transversale sur la manière dont le genre et les facteurs intersectionnels affectent l'accessibilité au financement climat. Cela nous a permis de dégager les éléments suivants :

Barrières discriminatoires sous-jacentes

- **Stéréotypes, normes et pratiques socioculturels** : les facteurs structurels discriminatoires affectent la manière dont la vie et les opportunités socio-économiques des femmes, des filles et d'autres collectifs marginalisés sont façonnées, en particulier en milieu rural.

« Nous ne sommes pas impliqués dans la conception, nous recevons d'ailleurs les documents en retard, ce qui fait que nous n'avons pas le temps d'y apporter des modifications. Nous cochons, nous signalons les endroits où nos préoccupations ont été oubliées. Ils arrivent avec des documents déjà élaborés et y mettent des ornements pour faire croire que le document a été approuvé, mais ces documents ne constituent pas une véritable représentation. »

Personnes représentant des organisations de défense des droits des femmes, Tchad

Les stéréotypes socioculturels conduisent à des pratiques discriminatoires envers les femmes et les filles (telles que l'abandon scolaire précoce, la division genrée du travail domestique et de soins, ou les inégalités dans les opportunités d'emploi) et à la violence basée sur le genre, tout ce qui entraîne en conséquence leur exclusion des opportunités de formation, d'accès à l'information et de participation. Les stéréotypes socialement construits signifient également que les femmes sont exclues des décisions importantes au niveau économique et domestique, même si ce sont elles qui portent la majeure partie des charges dans la production agricole et l'élevage. Ces facteurs structurels discriminatoires constituent un frein majeur à l'exercice d'un leadership féminin en ce qu'ils sapent le potentiel entrepreneurial des femmes, leur confiance en elles et leur capacité à exercer un 'leadership' dans les initiatives axées sur le climat et le développement et, en définitive, dans l'accès au financement climat.

- **Mise en œuvre insuffisante de politiques et stratégies en matière de genre :** les participant·e·s au Groupe de Connaissances ont également souligné l'existence de politiques et de stratégies en matière d'égalité entre les genres, qui ne sont pas toujours suffisamment respectées et appliquées à toutes les sphères auxquelles elles s'appliquent, y compris la représentation politique paritaire, la participation égale dans les espaces de prises de décision, la lutte contre les normes et pratiques discriminatoires à l'égard des femmes ou la budgétisation, la planification et l'élaboration de politiques tenant compte de l'égalité entre les genres. **Les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap font face à une représentation et participation inégale dans les espaces de prises de décision à différents niveaux.** Concernant la représentation politique, les femmes restent systématiquement exclues des postes à haute responsabilité, qui est aussi affecté par le manque de candidates formées à cause des chances inégales en matière d'éducation. Les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap ont également indiqué qu'il·elle·s participaient peu aux structures décisionnelles municipales en matière de développement et à l'élaboration de grands projets et stratégies en matière de climat et de développement, y compris dans les décisions budgétaires, où leur expertise et leurs activités génératrices de revenus pertinentes pour une action climatique effective n'étaient généralement pas assez prises en compte.

Principaux obstacles affectant les opportunités d'accès au financement climatique

- **Inégalité d'accès à la terre et aux ressources naturelles/productives :** l'absence d'un accès sûr et formel à la terre par des collectifs marginalisés, particulièrement les femmes, peut constituer un facteur qui bloquera l'obtention d'instruments financiers requérant des garanties financières (par exemple, les prêts)⁶⁴. De plus, afin de garantir la viabilité à long terme des différents types d'activités possibles dans le cadre d'un projet axé sur le climat (par exemple, les activités de reboisement, la construction de puits ou d'autres infrastructures), il est souvent nécessaire que les bénéficiaires de ces activités possèdent officiellement la terre. Les femmes – et les structures qui les

représentent – sont davantage confrontées à ces défis vu qu’elles n’ont pas un accès égal à la terre. Comme exemple, une analyse récente d’ActionAid relative à des projets axés sur le climat a révélé que les femmes et les jeunes avaient été exclus d’un projet de plantation d’arbres du fait qu’il-elle-s n’avaient pas accès à des titres de propriété⁶⁵. Les femmes déplacées, qui représentent la majorité des personnes déplacées en raison des conflits au Sahel, sont particulièrement concernées⁶⁶. Même lorsqu’elles bénéficient d’un accès sécurisé à la terre, à maintes occasions les terres qui leur sont laissées sont peu productives, voire improductives.

- **Accès insuffisant aux services financiers et aux prêts :** les femmes et leurs organisations représentatives ont plus de difficultés à obtenir des prêts auprès des banques et des établissements de microfinance ; entre autres raisons, citons leur défaut de garanties financières (la terre étant incluse), de préjugés culturels enracinés ou encore de la limitation de leurs structures et capitaux financiers. Les structures financières et les services bancaires traditionnels excluent souvent les femmes des services financiers, car ils privilégient la rentabilité. Il est difficile pour les femmes de satisfaire aux critères d’obtention d’un crédit, notamment en raison des difficultés liées à l’accès officiel à la terre ou au défaut de garanties financières⁶⁷. Leur connaissance lacunaire des systèmes et mécanismes financiers ainsi que l’éloignement des établissements financiers et la difficulté d’accès à ces derniers constituent des difficultés supplémentaires. De nombreuses femmes choisissent donc de recourir aux services financiers informels⁶⁸. Les mêmes difficultés peuvent se présenter pour accéder au financement climat, notamment aux petits prêts à faible taux d’intérêt que les femmes productrices agricoles peuvent utiliser comme investissements substantiels pour stimuler leur productivité, leur économie et leurs moyens d’existence.
- **Impossibilité pour les petites organisations d’assumer financièrement de hautes exigences de cofinancement de projets :** les petites organisations, en particulier celles représentées par des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap disposent généralement de capacités financières plus limitées pour répondre aux exigences de cofinancement, ce qui les exclut souvent des opportunités de financement. Les exigences de cofinancement sont généralement les mêmes, quelle que soit la taille des organisations qui postulent, ce qui les rend insuffisamment flexibles pour offrir des chances équitables aux organisations de petite taille.
- **Accès limité à l’information des femmes en milieu rural :** l’accès inégal des femmes en milieu rural à l’information est dû à des facteurs structurels discriminatoires découlant d’un accès inégal à l’éducation. Le faible niveau d’alphabétisation et d’accès à l’éducation formelle de base des femmes et des filles⁶⁹ les empêche d’accéder efficacement aux informations sur les possibilités au financement climat. Pour les informations partagées par voie numérique, ce problème est particulièrement exacerbé par la faible culture numérique de nombreuses femmes en milieu rural, ce qui se traduit par une limitation de leur accès à l’information et aux possibilités du marché, de la

formation et de la mise en réseau. Enfin, les barrières linguistiques jouent également un rôle important : de nombreuses femmes en milieu rural ne parlent que les langues locales, alors que les informations disponibles sont principalement en français ou en anglais, et au mieux en français.

- **Accès inégal au renforcement de capacités** : Les participantes au Groupe de Connaissances ont signalé plusieurs facteurs structurels défavorables qui y contribuent. Par exemple, les femmes et les filles en milieu rural ont moins de possibilités de faire des études supérieures, y compris dans le domaine de la formation scientifique, technologique ou en ingénierie. Elles font souvent aussi face à un accès inégal aux bourses d'études ou, dans certains cas, le fait que leurs maris ne les autorisaient pas à suivre des formations. Ces facteurs affectent en fin de compte leurs chances de se former sur des sujets comme le climat, le développement et le financement climat. Il en résulte de moindres capacités pour les femmes et leurs organisations, y compris en matière de gestion technique et financière, ou leur capacité à élaborer des propositions de financement climat solides et compétitives, ce qui exacerbe leurs obstacles à l'accès aux financements climat.
- **Moindre formalisation des structures de base** : en raison de leurs capacités limitées et d'un manque de soutien, de nombreuses petites structures représentant les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap ne disposent pas d'un enregistrement formel et d'un statut juridique officiel ; leur éligibilité aux possibilités de financement institutionnel en est donc affectée. Par ailleurs, leur manque d'expérience consolidée en matière de projets axés sur le climat et le développement constitue souvent un obstacle supplémentaire pour leur accès aux financements climat.

LES DÉFIS DANS LES CONTEXTES FRAGILES ET MARQUÉS PAR LES CONFLITS

Les pays en situation de fragilité, conflits ou violence (FCV), et particulièrement les contextes marqués par les conflits armés, l'insécurité chronique et la fragilité multifactorielle (dont l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et la vulnérabilité au changement climatique) entravent la mise en œuvre des projets de développement et de lutte contre le changement climatique, soulevant plusieurs questions. Les risques d'exécution et les difficultés de suivi des projets et programmes exacerbent-ils les obstacles à l'accès aux financements climatiques dans les contextes dits FCAS (États fragiles et touchés par des conflits) ? Une approche de financement climatique « sans regrets », intégrée aux actions humanitaires en réponse aux catastrophes climatiques, pourrait-elle changer la donne pour l'adaptation à long terme ? Devrions-nous éviter de perdre des années d'action climatique en attendant une plus grande stabilité ?

La région du Sahel a toujours été le théâtre de conflits intercommunautaires entre producteurs agricoles et éleveurs. Cependant, avec l'insécurité croissante à cause de l'intensification des conflits armés et la propagation du terrorisme, de nombreuses zones géographiques sont désormais fermées et inaccessibles aux entités qui opèrent et mettent en œuvre des projets dans ces régions. Si les organisations peuvent néanmoins travailler dans ces zones, de nos jours, il devient de plus en plus difficile pour nombre d'entre elles de mener à bien leurs activités en raison de l'impossibilité de se déplacer sans encourir des risques élevés pour leur sécurité. Cela rend la mise en œuvre des activités de plus en plus difficile pour toutes les organisations, en particulier les organisations de femmes, en raison de leur plus grande exposition aux risques de sécurité et de violence⁷⁰. Ces menaces augmentent également le coût de mise en œuvre, par exemple en raison de la nécessité de couvrir les frais de sécurité ou du manque d'infrastructures, ce qui rend certains coûts opérationnels, comme la location de véhicules, plus élevés. Outre les menaces directes pour la sécurité, la durabilité des projets mis en œuvre pourrait également être perturbée par le déplacement potentiel des communautés qui collaborent aux projets.

Même si, par exemple, les fonds multilatéraux tels que le Fonds vert pour le climat (GCF)⁷¹ et la Banque mondiale⁷² ont intensifié leurs efforts pour voir comment ils peuvent relever les défis liés au financement de l'action climatique dans les contextes fragiles et affectés par les conflits, les fournisseurs de financement sont généralement encore réticents à financer des projets axés sur le climat et le développement dans ces contextes, imposant des restrictions qui s'appliquent soit à des régions spécifiques, soit à des pays entiers⁷³. Cela est exacerbé par le contexte géopolitique de pays comme le Mali, le Burkina Faso et le Niger, où les récentes prises de pouvoir militaires ont modifié le paysage géopolitique de la région et les relations diplomatiques^{74, 75}. La France (le principal fournisseur bilatéral dans la région^{76, 77}), la Suède ou le Danemark ont décidé de suspendre ou d'éliminer progressivement leur budget d'aide au développement des pays comme le Mali, le Burkina Faso ou le Niger^{78, 79, 80, 81, 82}.

À titre d'exemple, certain-e-s participant-e-s au Groupe de Connaissances ont déclaré qu'en raison du contexte géopolitique certains projets déjà approuvés avaient été annulés. Oxfam a constaté des tendances similaires dans d'autres parties du monde, la Banque mondiale ayant, par exemple, suspendu ses décaissements opérationnels au Myanmar après la prise de pouvoir par l'armée en février 2021⁸³. Selon certain-e-s participant-e-s, les raisons invoquées par les fournisseurs de financement pour expliquer leur réticence à financer des projets dans des régions touchées par un conflit sont notamment l'impossibilité de réaliser correctement le suivi sur le terrain ou le risque perçu que les activités financées peuvent contribuer à alimenter des nouveaux conflits. Il existe également un risque important autour de la légitimité lors des opérations dans des zones fortement fragiles, où l'autorité sur certaines zones n'est pas clairement définie. Les acteurs non étatiques, comme des groupes armés, pourraient voir l'opportunité d'utiliser l'action climatique ou les financements climat à des fins de légitimité et de gains, ce qui, en soi, peut aussi accroître les risques sécuritaires. Les restrictions nationales peuvent entraver davantage encore la mise en œuvre des projets. Par exemple, au Burkina Faso, les autorités

gouvernementales sont très vigilantes face aux flux financiers versés à des communes affectées par un conflit. Les autorités partent du principe que de précédents flux financiers ont fini par financer des activités illicites. Les fonds doivent donc être dépensés sous la surveillance de l'État.

Les clés de la réussite

Les participant·e·s au Groupe de Connaissances ont identifié plusieurs approches et solutions pour aider à lever certains obstacles à l'accès au financement climat dans ces contextes. S'appuyant sur leurs expériences programmatiques, certain·e·s ont souligné la valeur d'une collaboration étroite avec les ONG locales pour une mise en œuvre efficace des projets. Les organisations locales bénéficient de la confiance des communautés et peuvent donc jouer un rôle bien plus efficace en matière de sensibilité aux conflits. Les acteurs locaux apportent également une valeur ajoutée dans le soutien aux plans de développement locaux, notamment ceux qui prennent en compte les besoins des communautés vivant dans des contextes fragiles, et qui incluent des stratégies de mobilisation des ressources. Malgré ces arguments en faveur du rôle des acteurs locaux, les recherches d'Oxfam montrent que moins de 1 % des financements climatiques internationaux destinés à la région de l'Afrique de l'Ouest/Sahel sont directement alloués aux organisations locales⁸⁴.

Les participant·e·s au Groupe de Connaissances ont également souligné qu'il était nécessaire que les fournisseurs de financement adoptent des approches axées sur les besoins des populations touchées par les conflits, en insistant sur l'urgence de ne pas les délaissier, compte tenu de leur exposition accrue à l'insécurité, aux déplacements forcés et à l'augmentation de l'insécurité alimentaire.

De la même manière, les approches « territoriales » peuvent jouer un rôle crucial en répondant simultanément aux besoins humanitaires et de développement. Cela inclut la réponse aux catastrophes liées au climat ainsi que la préparation et l'adaptation aux changements futurs sur le long terme. Ces besoins et stratégies territoriales sont essentiels pour mettre en œuvre le Nexus Humanitaire-Développement-Paix et garantir une action climatique efficace.

Les difficultés d'accès au financement climat dans les contextes marqués par des conflits peuvent différer selon le type de conflit. Les participant·e·s aux Groupes de Connaissances ont souligné que les fournisseurs de financement devaient débloquer le financement climat en adoptant des approches contextuelles spécifiques. Par exemple, dans les zones touchées par un conflit armé, la difficulté est de répondre d'urgence aux besoins humanitaires immédiats. Cependant, le recours aux approches locales de paix, de sensibilité aux conflits et de cohésion sociale et à la spécialisation des partenaires locaux·ales pour mettre en œuvre des solutions concertées de gestion des terres, des ressources naturelles et de l'eau peuvent aider les communautés à se reconstruire et à se relever durablement après des chocs. Les zones géographiques exposées aux attaques terroristes peuvent exiger l'adoption de mécanismes solides de gestion des risques ; une approche de prise en compte des conflits ; ou encore la mise en place de mécanismes efficaces de partage de

« Dans certains cas, nous organisons des réunions de 2 à 3 jours entre les agriculteurs et les éleveurs pour leur donner la possibilité d'exprimer leurs points de vue, de trouver des solutions communes et d'élaborer des documents d'entente signés par les deux groupes d'acteurs. Cela a créé des conditions positives et a favorisé une meilleure gestion concertée des ressources naturelles (terre, eau). »

Personne représentant la société civile, Tchad

l'information, de communication et de coordination. La mise en œuvre de projets qui en résultera se fera à travers la présence territoriale d'agents étatiques et de la société civile. Les zones touchées par des conflits intercommunautaires (c'est-à-dire des conflits entre les communautés agricoles et pastorales) peuvent, en revanche, exiger la mise en place de comités de gestion des conflits et l'amélioration des systèmes de gouvernance. Pour ce faire, tous les détenteurs de droits devraient participer à la gestion des terres et des ressources naturelles, ainsi qu'à la planification du développement. Dans tous les cas susmentionnés, les efforts de préparation axés sur l'amélioration de la capacité des acteurs locaux à identifier les possibilités de financement et à y répondre peuvent constituer l'une des approches les plus efficaces pour débloquer le financement climat dans les contextes fragiles.

Dans ces contextes, la mise en œuvre efficace d'une programmation en matière de climat et de développement nécessite l'adoption d'une approche intégrée du lien entre l'humanitaire, le développement et la consolidation de la paix (Nexus HDP). Cette approche offre la possibilité de s'attaquer simultanément à des problèmes systémiques tels que l'insécurité alimentaire, l'accès aux besoins de base et les facteurs systémiques de vulnérabilité au changement climatique qui augmentent la fragilité (par exemple, la concurrence pour obtenir des ressources de plus en plus rares et/ou dégradées comme les terres).

Pour les fournisseurs de financement pour le développement, qui ont tendance à être plus averses au risque, l'action climatique n'est pas toujours réalisable dans certaines zones ou sous des circonstances spécifiques. Cependant, dans ces zones l'action humanitaire se poursuit toujours, démontrant que les opérations peuvent continuer. Cela est en grande partie dû à la conception des systèmes de financement climatique et humanitaire ainsi qu'aux conditions attachées aux financements. Dans les contextes fragiles, une approche plus « sans regrets » serait plus appropriée^{85 86}.

Les approches réussies en matière de mise en œuvre, mentionnées par les participant-e-s aux Groupes de Connaissances, comprennent généralement le travail simultané sur les aspects suivants lors de la mise en œuvre de programmes financés dans des contextes fragiles et affectés par des conflits :

1. promouvoir des mécanismes et des structures de concertation pour une gouvernance foncière inclusive et participative et une gestion des ressources naturelles/de l'aménagement du paysage, y compris le renforcement des capacités des acteurs locaux, en particulier des organisations dirigées par des femmes et des jeunes ;
2. promouvoir la cohésion sociale au sein des communautés et entre celles-ci, ainsi qu'entre les personnes déplacées et les communautés d'accueil – notamment en mettant en place des structures de médiation sociale et en promouvant le rôle des femmes et des jeunes – et travailler à l'insertion socio-économique des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ;

3. soutenir les communautés vulnérables au changement climatique et aux conflits à travers une agriculture résiliente face au climat, une gestion durable des ressources naturelles, des écosystèmes et de l'eau et une intensification agricole respectueuse du développement durable, dans le but d'améliorer les moyens d'existence et la résilience face au climat, tout en réduisant la pression sur les terres ;
4. soutenir le développement ou la reconstruction d'infrastructures socio-économiques partagées et gérées de manière inclusive (infrastructures d'eau et d'assainissement, énergies renouvelables, services sociaux partagés), et mettre en place des comités en charge de la gestion des infrastructures partagées.

Outre les considérations opérationnelles, des réflexions structurelles sur la manière dont le financement climatique pourrait fonctionner plus efficacement dans ces contextes incluent l'exploration de méthodes permettant aux bailleurs de fonds de mettre en œuvre un suivi efficace par le biais des organisations locales, la manière de réduire les risques pour attirer des financements plus nombreux et de meilleure qualité, ainsi que la façon de répondre aux chocs soudains dans la gouvernance. Enfin, la mise en œuvre de projets dans ces contextes nécessite l'adoption d'une approche programmatique sûre et de sensibilité au conflit. Parmi les stratégies de gestion des risques employées par les entités de mise en œuvre, mentionnons la création de comités ad hoc dédiés à la gestion des risques, ainsi que l'adaptation des interventions à des environnements évoluant rapidement. D'autres stratégies consistent à réaliser des évaluations de sécurité complètes et à jour avant de voyager, à déplacer temporairement le personnel pour qu'il télétravaille dans des zones sécurisées, à éviter de manipuler de l'argent liquide ou à collaborer avec les médias pour mieux connaître la situation sécuritaire.

Cas de succès au Tchad et au Burkina Faso | Initiatives participatives en matière de climat et de gestion des ressources naturelles dans les zones de conflit

Les partenaires de la société civile au Tchad et au Burkina Faso ont partagé plusieurs expériences positives et réussies au cours desquelles ils se sont attachés aux causes profondes des conflits et de la vulnérabilité lorsqu'ils découlent de la gestion et de l'utilisation des ressources naturelles. Parmi ces exemples, citons :

PAMELO (Projet d'amélioration des moyens d'existence à l'ouest du Tchad) : ce projet est né en réponse au conflit de Boko Haram dans le lac Tchad et ses provinces avoisinantes (Kanem, Bahr el Gazel). Le lac Tchad était autrefois un grenier à blé clé qui offrait de nombreuses possibilités de revenus agricoles et commerciaux à ses communautés. Mais la brusque situation d'insécurité provoquée par le terrorisme a eu de nombreux effets néfastes, notamment le déplacement forcé des jeunes vers les zones d'extraction de l'or ou vers la Méditerranée et l'augmentation de la charge de travail des femmes (activités ménagères et travaux liés aux moyens d'existence). Le projet a contribué à pallier ces difficultés en renforçant les possibilités d'emploi des jeunes et en fournissant des financements aux femmes afin qu'elles créent des activités génératrices de revenus.

PADL-GRN (Programme d'appui au développement local et à la gestion des ressources naturelles) : mis en œuvre dans la province de Salamat, l'un des principaux greniers à blé du Tchad, le projet a pour principale mission de résoudre les tensions intercommunautaires émanant de l'utilisation et de la gestion des ressources naturelles. Le programme a permis de créer de nouveaux étangs, d'équilibrer de ce fait la pression sur les ressources naturelles existantes, ainsi que de promouvoir le rôle des associations de jeunes dans la protection des ressources naturelles affectées par le climat dans le parc de Zakouma, zone dans laquelle le climat et la pression anthropique ont perturbé l'équilibre existant entre la faune et la flore.

Guide de conception et d'implémentation des projets climat dans les contextes de fragilité au Burkina Faso : Elaboré en 2021 par le Secrétariat exécutif du Fonds vert climat, le "Guide " présente une feuille de route pratique pour améliorer la mise en œuvre des projets climatiques dans des zones fragiles. Le document s'appuie sur une analyse des risques climatiques aggravés par l'insécurité croissante au Burkina Faso, tels que les inondations et les poches de sécheresse. Le guide préconise une approche intégrée, impliquant l'État, les collectivités locales, la société civile, le secteur privé, et des partenaires financiers. Il met en avant des principes pour renforcer la résilience et favoriser une allocation efficace des ressources, incluant une diversification des financements à travers des canaux nationaux et internationaux comme le Fonds Vert pour le Climat (FVC).

3 CONCLUSIONS

L'amélioration de l'accès au financement climat à tous les niveaux est une priorité pour les pays du Sud global dont les communautés vulnérables au changement climatique font face aux impacts négatifs de la crise climatique, et dont les efforts visent à atteindre une économie durable. Faciliter l'accès au financement climat, en levant les obstacles, est désormais un élément incontournable du débat mené au sein de la diplomatie internationale (CCNUCC). L'adoption du nouvel objectif collectif quantifié (NCQG) en matière de financement climat est d'ailleurs inscrit à la COP29. Outre la demande d'un objectif quantitatif plus ambitieux, les groupes de négociation des pays du Sud global plaident désormais fermement pour que les aspects qualitatifs des financements climat soient pris en compte, en veillant particulièrement à ce qu'ils soient adéquats, fondés sur les besoins, accessibles et responsables.

Cette étude a mis en évidence les nombreux obstacles qui se dressent pour accéder aux financements climat, notamment pour les organisations de la société civile et les institutions représentant les communautés en première ligne de la crise climatique au Sahel, qui est l'une des régions les plus vulnérables au monde face aux impacts du climat⁸⁷ et qui fait face à des besoins urgents de financement pour l'adaptation et les pertes et préjudices.

Les mécanismes de financement climat sont souvent conçus de manière à limiter les opportunités pour les organisations de petite taille et locales et de nombreux défis subsistent quant à la diffusion suffisante et adéquate des informations auprès de ces acteurs, les excluant ainsi de l'obtention et de la mise en œuvre des fonds pour le climat. Parallèlement, ces organisations sont souvent confrontées à des contraintes importantes liées à la négligence institutionnelle, administrative, financière et technique, alors que des compétences dans ces domaines permettraient de libérer les possibilités d'accès aux fonds.

La participation inégale aux espaces de prise de décision nuit également à leur capacité à jouer un rôle dans la priorisation des fonds et leur allocation, ainsi qu'à l'inclusion et la participation de ces organisations aux futures possibilités de financement, malgré les progrès en matière d'inclusivité dans les processus d'élaboration des politiques climatiques nationales. Toutes ces difficultés sont particulièrement ressenties dans les structures et les organisations représentant les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap (ainsi que d'autres groupes subissant une discrimination intersectionnelle/socio-économique), ce qui les empêche de saisir des opportunités présentes et futures et crée une injustice.

Les zones géographiques à la fragilité multidimensionnelle et marquées par des conflits figurent encore moins dans les priorités de financement climat des fournisseurs de financement. La raison en est l'aversion au risque de ces derniers, leur confiance limitée concernant l'impact des fonds et la façon dont ceux-ci seront utilisés, ainsi que des raisons géopolitiques. C'est pourquoi ces communautés sont encore plus touchées par les effets du changement climatique, des conflits et de l'insécurité alimentaire. Par conséquent, dans ces contextes, le risque de ne pas fournir un financement suffisant est encore plus élevé.

Bien que les conclusions de cette étude soient basées sur l'analyse de la situation de quatre pays du Sahel, elles font fortement écho aux défis mondiaux liés à l'accès local aux financements climatiques^{88 89}. Pour relever tous ces défis, les mécanismes de financement climat et les fournisseurs doivent investir substantiellement dans des efforts de préparation pour lever les obstacles à l'accès au financement climat des acteurs nationaux et locaux. Il leur faut mettre l'accent sur les représentant-e-s des groupes socio-économiques qui ont déjà mené des initiatives climatiques efficaces dans leurs contextes et communautés, et privilégier les zones éreintées par les conflits et la fragilité multidimensionnelle.

Il est également nécessaire que des mécanismes de financement climat et des efforts de préparation bien conçus traitent la question des aspects discriminatoires systémiques qui diminuent injustement les possibilités d'accès au financement des organisations représentant les femmes, les jeunes et d'autres collectifs marginalisés. Des systèmes institutionnels et de gouvernance plus solides doivent accompagner ces mécanismes et efforts au niveau national et local afin de lutter contre les lois, normes sociales et pratiques discriminatoires.

Les évidences présentées dans ce document devraient également éclairer l'opérationnalisation du Fonds pour répondre aux pertes et préjudices (FRLD), adopté lors de la COP27 en 2022, d'autant plus que le Fonds développe actuellement des politiques et procédures concernant l'accès aux financements ainsi que la participation de la société civile et d'autres titulaires de droits dans les processus décisionnels du Fonds.

La COP29 fournit l'occasion d'orienter la distribution et la mise en œuvre des futurs fonds pour le climat à l'intention des pays du Sud global, tout en mettant l'accent sur les aspects qualitatifs qui accroîtront l'efficacité et les effets des fonds déboursés. Cet objectif ne sera atteint qu'avec la conception de mécanismes effectifs garantissant que les fonds parviennent directement aux communautés locales et leur fournissent les moyens de poursuivre leurs efforts de gestion, de mise en œuvre et de responsabilité sociale.

4 RECOMMANDATIONS

Nous présentons ci-dessous les principales recommandations issues de l'évaluation consultative qui a été réalisée avec les acteurs nationaux et locaux, dans les quatre pays de l'étude. Ces recommandations peuvent fortement contribuer à renforcer l'accessibilité au financement climat des acteurs nationaux et locaux en soutenant des objectifs clés telle la Vision des PMA pour 2050. En effet, celle-ci prévoit que 70 % des flux financiers mondiaux pour le climat soutiendront l'action au niveau local⁹⁰.

RECOMMANDATIONS	CIBLES
<p>(1) Faciliter les mécanismes d'accès direct et adapter les conditions d'éligibilité et les critères d'accès aux organisations nationales et locales :</p> <p>Faciliter l'accès direct des acteurs locaux et des communautés en première ligne, notamment en fixant des quotas de financement et des guichets de financement spécifiques à accès direct pour les OSC nationales et locales, les organisations agricoles faitières, les organisations représentant des groupes marginalisés (femmes, jeunes et personnes en situation de handicap) ou les administrations municipales, en garantissant une représentation géographique équilibrée et en donnant la priorité aux PMA et aux PEID.</p> <p>Réduire les exigences de cofinancement et créer des modèles de cofinancement plus souples axés sur la nature des différents acteurs, en particulier sur leur taille et leur capacité. Supprimer les exigences de cofinancement pour les petites organisations locales. Les coûts administratifs (recouvrement des coûts indirects) devraient également être couverts de manière adéquate – et c'est l'un des enseignements tirés par Oxfam – afin de faciliter au mieux les capacités locales durables et à long terme d'accès au financement⁹¹.</p> <p>Adapter dans les appels à propositions les exigences en matière d'expérience afin de pouvoir intégrer davantage de petites organisations locales, en examinant le nombre de projets, les années d'expérience et les dimensions des projets axés sur le climat et le développement précédemment mis en œuvre.</p>	<p><u>Fournisseurs de financement climat (bilatéraux, multilatéraux, institutions financières)</u></p>
<p>(2) Rationaliser les procédures et les conditions d'accès des organisations nationales et locales.</p> <p>Simplifier les exigences qui accompagnent les propositions de financement en contribuant à la mise en place de mécanismes simples et plus accessibles aux organisations locales, par exemple en allégeant les modèles de projet, en réduisant le nombre de documents administratifs et techniques requis et en adaptant les dates butoirs de remise des propositions de financement.</p> <p>Traduire les appels à propositions dans les langues officielles des pays du Sud Global (français, portugais, espagnol, arabe et autres) et autoriser la soumission de propositions de financement dans ces langues. Apporter un soutien à la traduction vers/ depuis les langues locales.</p>	<p><u>Fournisseurs de financement climat (bilatéraux, multilatéraux, institutions financières)</u></p>

<p>Mettre à disposition une équipe chevronnée chargée de soutenir les acteurs locaux et de répondre à leurs demandes spécifiques pendant les périodes d'appel à propositions.</p> <p>Les fournisseurs de fonds multilatéraux pour le climat (FVC, Fonds d'adaptation, FEM et fonds pertes et préjudices) devraient alléger les conditions d'éligibilité et rationaliser les processus de demande d'accréditation émanant des organisations locales et nationales.</p>	
<p>(3) Renforcer la préparation en matière de financement climat – au niveau local et national – en fournissant des services personnalisés de partage d'informations, de renforcement des capacités et de soutien technique aux ONG, OSC et OCB. Les fournisseurs du financement climat et autres acteurs peuvent prêter un soutien personnalisé (financier et technique) à la préparation des ONG/OSC nationales et locales et des OCB, notamment à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le renforcement des capacités/formations théoriques sur le changement climatique, le financement climat, ses instruments et ses modalités d'accès ; • le soutien technique à l'élaboration de propositions de financement destinées à des projets axés sur le climat dont des services de traduction dans les langues nationales et locales ; • le renforcement institutionnel et des capacités techniques, administratives, financières, organisationnelles de mise en œuvre de projets ; • le soutien aux petites organisations pour lever les obstacles sous-jacents à leur éligibilité au financement (renforcement institutionnel et organisationnel, soutien à l'enregistrement formel, etc.). 	<p><u>Fournisseurs de financement climat (bilatéraux, multilatéraux, institutions financières)</u></p> <p><u>Administrations nationales</u></p> <p><u>Organisations internationales et ONG</u></p> <p><u>ONG et OSC nationales</u></p>
<p>(4) Donner un accès équitable et efficient à l'information sur les possibilités de financement climat aux acteurs locaux et aux communautés vulnérables au changement climatique. Soutenir la préparation afin d'améliorer l'accès à l'information peut passer par les efforts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutenir financièrement et techniquement la création, le renforcement et l'organisation de plateformes et de mécanismes nationaux d'OSC/ONG pour le suivi collectif des possibilités de financement ; • diffuser des informations sur les possibilités de financement climat, ainsi que sur le partage en temps voulu et la vulgarisation des appels d'offre et de leurs procédures d'accès. L'information doit être diffusée sur des canaux de communication accessibles, tels que des émissions radio, des journaux ou des contenus en ligne adaptés (réseaux sociaux, vidéos, podcasts) ; doit être traduite dans les langues locales et dans des formats compréhensibles et accessibles ; et doit suivre une approche intersectionnelle sensible au genre (prenant en compte le niveau d'alphabétisation et de culture numérique, le soutien adapté aux personnes en situation de handicap, etc.). 	<p><u>Fournisseurs de financement climat (bilatéraux, multilatéraux, institutions financières)</u></p> <p><u>Administrations nationales et locales</u></p> <p><u>ONG et OSC nationales</u></p>
<p>(5) Faciliter la mise en réseau des parties prenantes au niveau local, national et transfrontalier et les plateformes d'échange parmi les OSC, les ONG, les administrations locales/nationales et d'autres acteurs ; faciliter les efforts de mobilisation conjointe des ressources et la création de consortiums en vue d'éventuelles possibilités de financement climat ; aider</p>	<p><u>Toutes et tous</u></p>

<p>à renforcer les capacités des petites organisations ; catalyser les efforts de plaidoyer conjoints et l'échange d'expériences et d'informations en promouvant une plus grande participation des groupes sous-représentés (femmes, jeunes et personnes en situation de handicap).</p>	
<p>(6) Améliorer la participation de la société civile à la conception et à la mise en œuvre de stratégies, programmes et politiques de financement climat</p> <p>Les fournisseurs de financement climat devraient s'assurer que les perspectives, les besoins et les solutions pour le climat des OSC/ONG nationales et locales, des OCB et des administrations locales sont définies dans leurs priorités stratégiques, les appels à propositions et la mise en œuvre des programmes de financement climat⁹² à travers des consultations participatives en amont et en insistant tout particulièrement sur la participation des organisations représentant les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap. Les entités accréditées auprès des fonds multilatéraux pour le climat devraient également renforcer leur réceptivité et leur soutien aux propositions émanant d'organisations locales et communautaires désireuses de soumettre des propositions de projet pour obtenir un financement.</p> <p>Les gouvernements et les administrations locales qui reçoivent des financements internationaux pour le climat devraient encourager les approches participatives au niveau de la gouvernance climatique nationale à locale (élaboration de politiques, planification et budgétisation sensibles au climat et à la question du genre) et de la diplomatie internationale avec l'inclusion effective des femmes, des jeunes et des collectifs marginalisés afin de définir des priorités et des plans alignés sur leurs besoins.</p>	<p><u>Fournisseurs de financement climat (bilatéraux, multilatéraux, institutions financières)</u></p> <p><u>Pour les administrations nationales et locales</u></p> <p><u>Organisations internationales et ONG⁹³</u></p>
<p>(7) Prioriser et développer les instruments de financement et les programmes adaptés à l'intention des zones vulnérables au changement climatique, fragiles et touchées par des conflits</p> <p>Dans leurs priorités géographiques stratégiques et leurs appels à propositions, les fournisseurs de financement climat devraient consacrer un financement spécifique aux zones géographiques particulièrement fragilisées, touchées par les conflits et les conséquences du changement climatique. Pour ce faire, elles devraient développer des mécanismes adaptés, axés sur des approches communautaires ascendantes, et garantissant la continuité du programme à long terme.</p> <p>Soutenir des approches intégrées de résilience climatique, aide humanitaire et consolidation de la paix afin de destiner et d'adapter efficacement les flux de financement climat aux situations de conflit, notamment en intégrant les efforts de cohésion sociale et de consolidation de la paix dans le programme pour le climat.</p>	<p><u>Fournisseurs de financement climat (bilatéraux, multilatéraux, institutions financières)</u></p> <p><u>ONG, OSC internationales, nationales et locales et OCB</u></p>
<p>(8) Renforcer la gestion des connaissances, l'apprentissage et la documentation des pratiques et approches climatiques réussies mises en œuvre par les acteurs locaux – en particulier dans les contextes fragiles et de conflit – et élaborer des stratégies solides de communication externe et de visibilité permettant d'engager le dialogue avec les fournisseurs de financement climat et contribuant à influencer le financement à plus grande échelle des solutions pour le climat mises en œuvre au niveau local.</p>	<p><u>ONG et OSC nationales et locales et OCB</u></p>
<p>(9) Créer un environnement favorisant l'acheminement efficace à niveau local des initiatives et ressources liées au financement climat, notamment</p>	<p><u>Administrations nationales</u></p>

<p>en promouvant une décentralisation territoriale efficace des structures de gouvernance, de la prise de décision et du transfert des ressources économiques au niveau municipal, et en créant ou en augmentant les enveloppes budgétaires nationales et locales pour le financement d’initiatives et d’activités axées sur le climat, locales et sensibles à la question du genre.</p>	
<p>(10) S’engager dans des activités de plaidoyer et de lobbying afin d’améliorer et d’accroître l’accès au financement climat au niveau local et de renforcer la gouvernance climatique en ciblant les fournisseurs de financement climat, les gouvernements internationaux et nationaux et en participant à la diplomatie climatique internationale.</p>	<p><u>ONG et OSC nationales et locales et OCB</u></p>
<p>(11) Améliorer les politiques et les lois pour l’égalité entre les genres et renforcer leur application, en particulier dans les domaines liés à la participation des femmes aux lieux de prise de décision, à la lutte contre les normes et pratiques discriminatoires structurelles, à la promotion de l’accès des femmes et des filles à l’éducation formelle et à l’alphabétisation en milieu rural ou à l’amélioration de l’accès des femmes à la terre, aux ressources naturelles et aux services financiers. Mener des actions d’information et de sensibilisation à l’intention de différents niveaux et acteurs. Former le personnel des administrations nationales et locales à l’égalité entre les genres, ainsi qu’à la programmation et à la budgétisation sensibles à la question du genre.</p>	<p><u>Administrations nationales et locales</u></p>
<p>(12) Mener des actions de plaidoyer et de sensibilisation à différents niveaux afin de lutter contre les politiques, les normes et les pratiques discriminatoires à l’endroit des femmes, notamment pour améliorer les politiques et les lois pour l’égalité entre les genres et renforcer leur application. Mettre en œuvre des programmes et des activités visant à renforcer le leadership des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap (entrepreneuriat, plaidoyer et participation à la prise de décision).</p>	<p><u>ONG, OSC internationales, nationales et locales et OCB</u></p>

Recommandations spécifiques pour le NCQG

Le nouvel objectif collectif quantifié (NCQG) après 2025 pour le financement international de la lutte contre le changement climatique sera adopté à la COP29 et devrait :

- 1) **intégrer toutes les dispositions nécessaires afin de créer les conditions d’une meilleure accessibilité au financement climat international pour les organisations nationales, locales et communautaires** dans les pays vulnérables au changement climatique, y compris dans ceux en situation de conflit et institutionnellement fragilisés, en suivant la série de recommandations et d’exemples d’actions, ci-dessus, qu’il convient d’inclure pour améliorer la préparation au NCQG. Le financement climat dans le cadre du NCQG devrait également, dans la mesure du possible, être prévisible et suivre des approches de financement et de programme à long terme plutôt que des approches à court-terme ;
- 2) **garantir que les sommes répondent aux besoins et qu’elles atteignent les milliers de milliards** afin de garantir entre autres que les besoins des PMA, des PEID ou des communautés les plus touchées sont

effectivement et adéquatement couverts, tout en stimulant le partage de ces besoins à l'aide d'initiatives participatives, ascendantes et inclusives d'évaluation des besoins au niveau local/communautaire ;

- 3) **respecter les principes de subsidiarité et viser la mise en œuvre la plus locale possible du financement climat** en fixant des tranches de financement, par exemple sous forme de mécanismes de petites subventions, et à une échelle permettant d'augmenter la participation et la prise de décision en matière de financement climat de la société civile locale, y compris des femmes et des autres groupes marginalisés ;
- 4) **rester accessible aux petites organisations nationales, locale et de base** en veillant à ce que les exigences de cofinancement ne constituent pas une charge financière et un obstacle à l'éligibilité, et appliquer des exigences de cofinancement flexibles fondées sur la taille et le type des bénéficiaires finaux du financement climat ;
- 5) **privilégier la concession de financements sous forme de subventions plutôt que de prêts**, en particulier pour l'adaptation et le financement des pertes et préjudices. Les financements fournis et mobilisés dans le cadre du NCQG ne doivent pas contribuer à aggraver la crise de la dette dans les pays du Sud Global, en particulier dans les pays déjà surendettés et/ou soumis à des contraintes budgétaires. Dans le cadre du NCQG, le financement climat fourni aux pays du Sud Global exposé à un risque élevé de surendettement ou en situation de surendettement devrait prendre exclusivement la forme de subventions ;
- 6) **participer, être inclusif-ive et adopter des approches locales et communautaires** dans toutes les phases des cycles de déboursement et de mise en œuvre du financement climat, en assurant une représentation et une participation suffisantes et adéquates des femmes, des jeunes, des peuples autochtones, des communautés locales et des personnes en situation de handicap, et en donnant aux communautés les moyens d'élaborer et de mettre en œuvre des approches collaboratives et ascendantes pour faire face à leurs défis climatiques ;
- 7) **veiller à ce que tous les flux financiers pour le climat soient conformes aux droits humains, sensibles à la question du genre, intersectionnels et prennent en compte la nature des conflits** en s'assurant que toutes les activités de financement climat promeuvent l'égalité, prennent en compte et privilégient les besoins et les droits des groupes marginalisés, s'attaquent systématiquement aux inégalités entre les genres et adoptent une approche intersectionnelle à toutes les étapes du programme, garantissent la transparence et la responsabilité envers les communautés et adhèrent au principe de « ne pas nuire » ;
- 8) **inclure les pertes et préjudices dans l'objectif**, dans l'idéal sous la forme d'un sous-objectif (régulièrement revu et ajusté) exprimé exclusivement sous forme de subventions.

Recommandations pour le Fonds pertes et préjudices (FRLD)

Créé officiellement en 2023 après la décision de la COP28 de Dubaï, le Fonds pertes et préjudices (FRLD) pourrait devenir un exemple mondial de renforcement du leadership local en facilitant l'accès et en transférant le pouvoir de décision aux acteurs locaux. En s'appuyant sur les recommandations existantes d'Oxfam^{94, 95}, le Fonds pourrait en particulier :

- 1) **établir des modalités d'accès qui facilitent l'accès direct** au financement des communautés en première ligne, OSC locales et groupes marginalisés, en prévoyant également au niveau du Fonds un guichet d'accès aux petites subventions à l'intention des communautés ;
- 2) **mettre en place des processus de demande de financement simplifiés ainsi que des mécanismes de déboursement de fonds, rapides et axés sur les besoins**, notamment : en s'appuyant sur des formulaires de demande simplifiés et traduits dans les langues locales ; en encourageant le déboursement rapide des fonds après une catastrophe climatique, sur la base d'une action anticipée, ascendante, coordonnée localement, et d'une évaluation des besoins en matière de pertes et de dommages après les processus participatifs ; en intégrant une analyse approfondie de la question du genre et des droits humains ; et en tenant compte de tous les aspects des pertes et des dommages économiques et non-économiques ;
- 3) **apporter un financement flexible et pluriannuel fondé sur l'évolution des besoins**, y compris en recourant à des approches programmatiques contextuelles qui aideront à atteindre des objectifs de développement à plus long terme après des événements climatiques ;
- 4) **utiliser les espèces à usages multiples** comme un mécanisme permettant aux personnes et aux communautés touchées de recevoir les fonds rapidement afin de renforcer la prise de décision au niveau local⁹⁶ ;
- 5) **intégrer le renforcement des capacités dans les activités**, par exemple, en autorisant l'inclusion des demandes d'assistance spécifiques dans le cadre du processus de candidature au Fonds ou en procurant un retour d'information et des recommandations d'amélioration aux organisations non sélectionnées ;
- 6) **la gouvernance du Fonds doit** disposer de mécanismes permettant aux communautés affectées de contribuer aux opérations portées par le Fonds (y compris via une représentation au conseil d'administration) ; elle doit garantir que les communautés affectées sont dûment consultées et incluses lors de la conception des programmes ; elle doit être transparente dans sa prise de décision, fournir un accès ouvert à l'information et garantir l'accès à des mécanismes indépendants de règlement des plaintes.

Annexe I – Organisations et structures représentées dans les ateliers des quatre pays

	Catégorie d'acteur	Structure / Organisation	Pays
1	Représentants nationaux – fonds climatiques	Autorité nationale désignée pour le FVC	Burkina Faso
2		Autorité nationale désignée pour le FVC	Tchad
3		Représentant national pour l'Alliance Mondiale pour le Changement Climatique (AMCC+)	Tchad
4	Ministère de l'environnement Administration, services techniques et autorités	Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SPCNDD)	Burkina Faso
5		Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement / Point focale genre CCNUCC	Burkina Faso
6		Point focal pour le CDN du Tchad	Tchad
7		Directeur Général Adjoint de l'Environnement - Ministère de l'environnement, de la pêche et du développement durable (MEPDD)	Tchad
8		Agence Nationale de la Grande Muraille Verte - Tchad	Tchad
9		Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD)	Mali
10		Plateforme Verte des Femmes de la Grande Muraille Verte (PVF/GMV)	Mali
11		Agence Nationale de la Grande Muraille Verte - Mali	Mali
12		Autres ministères	Ministère de la Femme, de la Protection de la Petite Enfance / Point focale genre CCNUCC
13	Administration décentralisée et structures techniques	Commune de Ouagadougou	Burkina Faso
14		Commune de Ouahigouya	Burkina Faso
15		Commune de Loumbila	Burkina Faso
16		Commune de Toécé	Burkina Faso
17		Commune de Kaya	Burkina Faso
18		Commune de Koumra	Tchad
19		Commune de Bongor	Tchad
20		Commune de Moussoro	Tchad
21		Commune de Sio	Mali
22		Cellule d'Appui aux Elus Locaux (CAEL)	Sénégal
23	Autorités coutumières	Jaraaf de Rufisque	Sénégal
24	ONG internationales / Plateformes de la société civile	Climate Action Network (CAN) Afrique de l'Ouest	Burkina Faso
25		Comité International pour l'Aide d'Urgence et le Développement (CIAUD)	Tchad
26		Société de Coopération pour le Développement International (SOCODEVI)	Tchad

27		SNV	Mali	
28		Tree Aid	Mali	
29	ONG nationales et locales, organisations et réseaux de la société civile	Secrétariat Permanent des ONG (SPONG)	Burkina Faso	
30		Coordination pour un Sahel Vert (COSOV)	Burkina Faso	
31		PACJA-Burkina	Burkina Faso	
32		Association pour l'Éducation et l'Environnement (A2E)	Burkina Faso	
33		Association Flam'bo	Burkina Faso	
34		Centre d'Études et de Recherches sur la Gouvernance, les Industries Extractives et le Développement (CERGIED)	Tchad	
35		Association Lead Tchad	Tchad	
36		CAIDEL	Tchad	
37		AMASSA - Afrique Verte Mali	Mali	
38		Convergence Malienne contre les Accaparements des Terres (CMAT)	Mali	
39		Coalition des Alternatives Africaines Dette et Développement (CAD-Mali)	Mali	
40		G-Force	Mali	
41		Sahel ECO	Mali	
42		Pôle d'Actions d'Intégration des Droits Humains en Afrique (PACINDA)	Mali	
43		ONG Le TONUS	Mali	
44		Association Malienne d'Éveil au Développement Durable (AMEDD)	Mali	
45		Association Malienne pour la Promotion du Sahel (AMAPROS)	Mali	
46		Association de Formation et d'Appui au Développement (AFAD)	Mali	
47		Réseau Africain pour le Développement Intégré (RADI)	Sénégal	
48		IED Afrique	Sénégal	
49		Dynamique pour une Transition Agroécologique au Sénégal (DYTAES)	Sénégal	
50		Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP)	Sénégal	
51		PACJA Sénégal / Action Solidaire International (ASI)	Sénégal	
52		Natural Justice	Sénégal	
53		Réseau des Associations pour la Protection de l'Environnement (RAPEN)	Sénégal	
54		Green Sénégal	Sénégal	
55		Associations paysannes	Confédération Paysanne du Faso (CPF)	Burkina Faso
56			Coopérative Viimbaore / Naam	Burkina Faso
57			Union Provinciale Professionnelle Agricole de Nayala	Burkina Faso

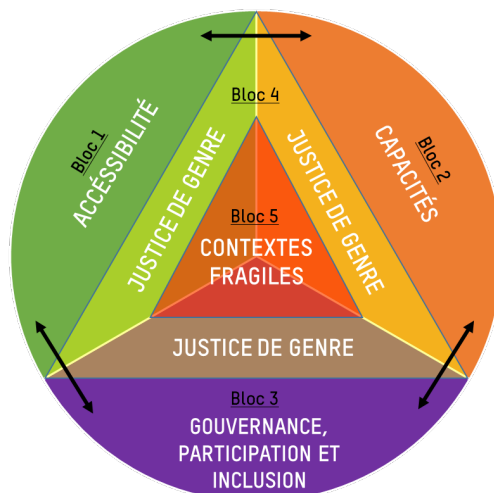
58		Conseil National de Concertation des Producteurs Ruraux du Tchad (CNCPRRT)	Tchad
59		La Plateforme Pastorale du Tchad	Tchad
60		Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP)	Mali
61		Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR)	Sénégal
62	Organisations des travailleurs / syndicales	Fédération Nationale des Jeunes Professionnels Agricoles du Faso (FNJPAF)	Burkina Faso
63		Confédération nationale des travailleurs du Sénégal (CNTS)	Sénégal
64	Associations de femmes et organisations de défense des droits des femmes	Association <i>Pootal Djama</i>	Burkina Faso
65		Women Environmental Programme	Burkina Faso
66		Voix des Femmes	Burkina Faso
67		Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina Faso (FENAFER-B)	Burkina Faso
68		Association des Femmes Juristes du Tchad (AFJT)	Tchad
69		Cellule de Liaison des Associations Féminines (CELIAF)	Tchad
70		Réseau Femmes Africaines pour le Développement Durable (REFADD)	Tchad
71		Coordination Nationale des Femmes du G5 Sahel (CN-PHG5)	Tchad
72		Association des Femmes pour l'Autopromotion (AFAP)	Tchad
73		Groupement Menda	Tchad
74		Femmes et TIC	Mali
75		Fédération Nationale des Femmes Rurales (FENAFER)	Mali
76		Association des Femmes Pasteures de Barouéli (AFPB)	Mali
77		Dynamique Femmes	Sénégal
78		Réseau de Communication et de Développement des Femmes du Sénégal (RECODEF)	Sénégal
79	Conseil Sénégalais des Femmes (COSEF)	Sénégal	
80	Organisations représentant les personnes en situation de handicap	Association des Femmes Albinos du Burkina (AFAB)	Burkina Faso
81		Réseau des Personnes Handicapées du Tchad (REPHAT)	Tchad
82		Association Malienne pour la Protection des Albinos (AMPA)	Mali
83		Fédération Sénégalaise des Associations de Personnes Handicapées (FSAPH)	Sénégal
84	Organisations de jeunes et	Coordination Nationale des Jeunes pour l'Environnement et le Climat (CONAJEC)	Burkina Faso

85	jeunes acti- vistes	Jeunes Volontaires pour l'Environnement	Burkina Faso
86		Activiste jeune - Global Youth Biodiversity Network	Burkina Faso
87		ISEC-Tchad	Tchad
88		Jeunes Volontaires pour l'Environnement	Tchad
89		Coordination de la Jeunesse du Guéra	Tchad
90		Fédération Nationale des Jeunes Ruraux (FENAJER)	Mali
91		Association des Jeunes pour la Citoyenneté Active et la Démocratie (AJCAD)	Mali
92		Jeunes Volontaires pour l'Environnement	Mali
93		Action Jeunes et Femmes pour le Développement Durable (AJFDD)	Mali
94		Activiste jeune - CAD-Mali	Mali
95		Coalition 2250	Mali
96		African Youth Commission (AYC)	Sénégal
97		Action pour la Justice Environnementale (AJE)	Sénégal
98		ONG Jeunesse et Développement	Sénégal
99	Social Change Factory	Sénégal	
100	Jeunes Volontaires pour l'Environnement	Sénégal	
101	Secteur privé	PIC Energie SARL	Burkina Faso
102		<u>Agrotech</u>	Tchad
103		Ets Mallah Ville Propre	Tchad
104		Eléphant Vert Mali S.A.	Mali
105		Union des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture du Sénégal	Sénégal
106	Institutions financières	Soro Yiriwaso	Mali
107		La Banque Agricole	Sénégal
108	Médias	Le Journal Vert du Mali	Mali
109	Autre	Julien Koularambaye Koundja (expert environnement)	Tchad

Annexe II : Note explicative sur la méthodologie de recherche

Les analyses présentées dans la **section 2 « Principaux obstacles à l'accès aux financements climat »** sont basées sur la synthèse des informations recueillies lors de quatre ateliers nationaux qui ont eu lieu entre septembre 2023 et février 2024 dans quatre pays sahéliens : le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso et le Tchad. Ces ateliers ont réuni 109 participants provenant de 107 organisations et structures (voir Annexe 1), dénommés dans le rapport comme « Groupes de Connaissances ». Ils comprennent des acteurs étatiques (administrations et structures techniques au niveau central et décentralisé) ; société civile (OSC, ONG ou réseaux) ; organisations paysannes ; organisations communautaires de base (OCB) ; organisations de femmes de jeunes et de personnes en situation de handicap ; et le secteur privé. Inspirés par la méthodologie d'Oxfam pour l'Analyse de la Vulnérabilité et des Risques (VRA)⁹⁷, les Groupes de Connaissances sont définis ici comme un groupe représentatif de titulaires de droits qui participent à un processus d'évaluation participative et représentent différentes catégories d'acteurs en première ligne des solutions climatiques, connus pour être affectés par l'accès aux financements climatiques/obstacles, et/ou ayant un rôle important à jouer dans l'amélioration de l'environnement propice à un meilleur accès aux financements climatiques. Les Groupes de Connaissances constituent la principale source de savoir pour les informations analysées à partir d'un processus participatif et ils ont participé à la validation des données et de l'analyse présentée dans ce document.

L'analyse des données – et la méthodologie des ateliers – s'est appuyée sur un cadre de recherche qui a examiné les cinq dimensions suivantes façonnant l'accessibilité aux financements climatiques et les questions de recherche qui y sont associées. Ce cadre de recherche s'inspire partiellement des principes de l'Adaptation Menée au Niveau Local⁹⁸ et des orientations spécifiques sur leur application aux financements climat^{99, 100}.



Question principale de recherche : *Quelles sont les barrières et les inégalités structurelles (de genre et autres facteurs intersectionnels) qui entravent un accès approprié et équitable aux fonds climatiques au niveau local dans les pays Sahéliens ?*

Bloc 1 : Accessibilité | **Question de recherche** : *Comment les mécanismes et procédures des fournisseurs de financement climat facilitent ou non l'accès par les organisations et institutions qui interviennent dans l'action climatique au niveau local ?*

Bloc 2 : Capacités | **Question de recherche** : *Dans quelle mesure les capacités sur place sont valorisées et facilitent ou non l'accès par les organisations et institutions qui interviennent dans l'action climatique au niveau local ?*

Bloc 3 : Gouvernance, inclusion et participation | **Question de recherche** : *Dans quelle mesure les organisations et institutions qui interviennent dans l'action climatique au niveau local sont inclus et participent activement dans les espaces de prise de décisions liés aux politiques et projets climatiques ?*

Bloc 4 : Justice de genre et intersectionnalités | **Question de recherche** : *Comment les barrières d'accessibilité aux financements climat sont conditionnées par les inégalités de genre et entravent l'accès aux organisations représentant les femmes aux fonds ?*

Bloc 5 : Fragilité | **Question de recherche** : *Quelles sont les principales barrières empêchant l'accès aux financements climat dans les zones fragiles et affectées par des conflits ?*

Dans la section 2, les sources bibliographiques citées en notes de fin représentent des preuves à l'appui qui coïncident avec les déclarations faites par les Groupes de Connaissances, plutôt que des éléments se référant exclusivement à la source citée.

NOTES

- ¹ B. Zagama, J. Kowalzig et L. Walsh. (2023). *Les vrais chiffres des financements climat 2023. Évaluation du respect de l'engagement de 100 milliards de dollars*. Oxfam. Dernière consultation le 14 octobre 2024, sur la page <https://policy-practice.oxfam.org/resources/climate-finance-shadow-report-2023-621500/>
- ² M. Soanes, C. Shakya, A. Walnycki, et S. Greene. (2019). *Money Where it Matters: Designing Funds for the Frontier*. London: IIED. Dernière consultation le 14 octobre 2024, sur la page <https://pubs.iied.org/sites/default/files/pdfs/migrate/10199IIED.pdf>
- ³ Selon le Centre mondial pour l'adaptation, malgré l'accent mis sur le financement international, les budgets nationaux restent la principale source de financement pour les efforts d'adaptation dans de nombreux pays en développement. Voir GCA. (2019). *The Role of Domestic Budgets in Financing Climate Change Adaptation*. Dernière consultation le 8 novembre 2024, sur la page https://gca.org/wp-content/uploads/2020/12/The_Role_of_Domestic_Budgets_in_Financing_Paper_Final.pdf
- ⁴ Inter alia, décisions [1/CP.21](#), para. 53, [14/CMA.1](#), [9/CMA.3](#), [5/CMA.4](#) et [8/CMA.5](#).
- ⁵ Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) estime que les besoins annuels en investissements pour atténuer le changement climatique durant la période 2020-2030 se situent entre environ 1,45 et 2,8 trillions de dollars par an pour les pays à faible et moyen revenu. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) estime que les besoins en financement pour l'adaptation climatique des pays du Sud Global, afin de mettre en œuvre leurs priorités nationales d'adaptation (telles qu'exprimées dans leurs CDN et PNA), s'élèveront à 387 milliards de dollars par an d'ici 2030. Voir GIEC. (2022). Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. 'Summary for Policymakers Headline Statements'. Dans: *Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Cambridge University Press. <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg3/resources/spm-headline-statements>; et PNUE. (2023). *Adaptation Gap Report 2023. Underfinanced. Underprepared. Inadequate investment and planning on climate adaptation leaves world exposed*. Nairobi. <https://doi.org/10.59117/20.500.11822/43796>
- ⁶ GIEC. (2022). Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. 'Summary for Policymakers Headline Statements'. Op. cit.
- ⁷ V. Songwe, N. Stern et A. Bhattacharya. (2022). *Finance for Climate Action: Scaling up Investment for Climate and Development. Report of the Independent High-Level Expert Group on Climate Finance*. Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment. Dernière consultation le 14 octobre 2024, sur la page <https://www.lse.ac.uk/granthaminstitute/publication/finance-for-climate-action-scaling-up-investment-for-climate-and-development>
- ⁸ OCDE. (2024). *Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-2022*. Éditions OCDE, Paris. Dernière consultation le 8 novembre 2024, sur la page <https://doi.org/10.1787/9db2b91d-fr>
- ⁹ L'assistance nette spécifique au climat (ANSC) est une méthode de calcul des financements climat développée par Oxfam, conçue pour être plus équitable que les outils utilisés actuellement par les bailleurs. L'estimation de l'ANSC n'intègre que la part des prêts, garanties et autres instruments de dette. L'estimation de l'ANSC tient également compte de la surestimation significative de la pertinence climatique des projets qui visent une contribution partielle à l'action climatique.
- ¹⁰ J. Kowalzig, T. Cherry-Virdee, R. Bo Sørensen et S. Cutts. (2024). *CLIMATE FINANCE SHORT-CHANGED, 2024 UPDATE. Estimating the real value of the \$100 billion commitment for 2021-22*. Oxfam. Dernière consultation le 8 novembre 2024, sur la page <https://oxfam.app.box.com/s/q32quouexhj6proorwm8f14sv6nvan77>
- ¹¹ B. Zagama, J. Kowalzig et L. Walsh. (2023). *Les vrais chiffres des financements climat 2023. Évaluation du respect de l'engagement de 100 milliards de dollars*. Op. cit.
- ¹² N. Martín Casas et A.R. Sanogo. (2022). *Les financements climat en Afrique de l'Ouest : évaluation de l'état des financements climat dans l'une des régions les plus vulnérables au climat dans le monde*. Oxfam. Dernière consultation le 8 novembre 2024, sur la page <https://policy-practice.oxfam.org/resources/climate-finance-in-west-africa-assessing-the-state-of-climate-finance-in-one-of-621420/>
- ¹³ Trois des quatre pays couverts par cette étude sont considérés comme des contextes fragiles selon le cadre de fragilité multidimensionnelle de l'OCDE. Voir OCDE. (2022). *États de fragilité 2022*. Éditions OCDE, Paris. Dernière consultation le 14 octobre 2024, sur la page <https://doi.org/10.1787/65c2c30f-fr>
- ¹⁴ T. Reeve et L. Walsh. (2023). *Laissez-les pour compte en première ligne: Revue des financements climat destinés aux états fragiles et touchés par des conflits en 2019-2020*. Oxfam. Dernière consultation le 18 Octobre 2024, sur la page <https://www.oxfam.org/fr/communiqués-presse/laissez-pour-compte-en-premiere-ligne>
- ¹⁵ Ibid.
- ¹⁶ B. Zagama, J. Kowalzig et L. Walsh. (2023). *Les vrais chiffres des financements climat 2023. Évaluation du respect de l'engagement de 100 milliards de dollars*. Op. cit.
- ¹⁷ N. Martín Casas et A.R. Sanogo. (2022). *Les financements climat en Afrique de l'Ouest : évaluation de l'état des financements climat dans l'une des régions les plus vulnérables au climat dans le monde*. Op. cit.
- ¹⁸ WRI. (non daté). *Principles for Locally Led Adaptation*. Dernière consultation le 19 septembre 2024, sur la page <https://www.wri.org/initiatives/locally-led-adaptation/principles-locally-led-adaptation>
- ¹⁹ L. Shalatek. (2024). *Climate Finance Fundamentals 10: Gender and Climate Finance*. Heinrich Böll Stiftung. Dernière

consultation le 19 septembre 2024, sur la page <https://us.boell.org/en/2024/03/26/climate-finance-fundamentals-10-gender-and-climate-finance>

- ²⁰ B. Zagema, J. Kowalzig et L. Walsh. (2023). *Les vrais chiffres des financements climat 2023. Évaluation du respect de l'engagement de 100 milliards de dollars*. Op. cit.
- ²¹ M. Soanes, N. Rai, P. Steele, C. Shakya, et J. MacGregor. (2017). *Delivering Real Change: Getting International Climate Finance to the Local Level*. London: IIED. Dernière consultation le 14 octobre 2024, sur la page <https://pubs.iied.org/sites/default/files/pdfs/migrate/10178IIED.pdf>
- ²² M. Soanes, C. Shakya, A. Walnycki, et S. Greene. (2019). *Money Where it Matters: Designing Funds for the Frontier*. Op. cit.
- ²³ N. Martín Casas et A.R. Sanogo. (2022). *Les financements climat en Afrique de l'Ouest : évaluation de l'état des financements climat dans l'une des régions les plus vulnérables au climat dans le monde*. Op. cit.
- ²⁴ Euronews. (2021). *That sinking feeling: Poor nations struggle with U.N. climate fund*. Dernière consultation le 8 novembre 2024, sur la page <https://www.euronews.com/2021/11/12/us-climate-un-green-climate-fund-insight>
- ²⁵ Devex. (2023a). *Why the Green Climate Fund's simplified approvals aren't that simple*. Dernière consultation le 8 novembre 2024, sur la page <https://www.devex.com/news/why-the-green-climate-fund-s-simplified-approvals-aren-t-that-simple-106527>
- ²⁶ Selon le Fonds vert pour le climat – « Les Entités d'accès international peuvent inclure des agences des Nations Unies, des banques multilatérales de développement, des institutions financières internationales et des institutions régionales. Le FVC considère que ces organisations ont la portée et l'expertise nécessaires pour traiter une variété de problématiques liées au changement climatique, y compris celles qui traversent les frontières et les domaines thématiques. ». Voir : <https://www.greenclimate.fund/accreditation> (Consulté le 17 octobre 2024).
- ²⁷ Devex. (2024a). *Why is so little climate finance going to local organizations?* Dernière consultation le 8 novembre 2024, sur la page <https://www.devex.com/news/why-is-so-little-climate-finance-going-to-local-organizations-107652>
- ²⁸ M. Robertson. (2024). *The New Collective Quantified Goal on Climate Finance and its access features: Operationalising 'enhanced access' to climate finance*. Dernière consultation le 8 novembre 2024, sur la page <https://odi.org/en/publications/the-new-collective-quantified-goal-on-climate-finance-and-its-access-features-operationalising-enhanced-access-to-climate-finance/>
- ²⁹ A. Prizzon, M. Josten et H. Gyuzalyan. (2022). *Country Perspectives on Multilateral Development Banks: A Survey Analysis*. Dernière consultation le 17 octobre 2024, sur la page https://media.odi.org/documents/Country_perspectives_on_MDBs_-_a_survey_analysis.pdf
- ³⁰ M. Robertson and C. Watson. (2024). *Enhanced Access in the New Collective Quantified Goal on climate finance (NCQG): A case for access done strategically*. Dernière consultation le 8 novembre 2024, sur la page <https://odi.org/en/insights/enhanced-access-in-the-new-collective-quantified-goal-on-climate-finance-ncqg-a-case-for-access-done-strategically/#>
- ³¹ LDC Climate Change. (2019). *LDC 2050 vision: towards a climate-resilient future*. <http://www ldc-climate.org/wp-content/uploads/2019/09/2050-Vision.pdf>
- ³² CCNUCC. (2021). *Decision 9/CMA.3, New Collective Quantified Goal on climate finance*. Dernière consultation le 8 novembre 2024, sur la page https://unfccc.int/sites/default/files/resource/CMA2021_10_Add3_E.pdf#page=8
- ³³ FCD0. (2021). *Climate and Development Ministerial meeting, March 2021: overview*. Dernière consultation le 8 novembre 2024, sur la page <https://www.gov.uk/government/publications/climate-and-development-ministerial-meeting-march-2021-overview/climate-and-development-ministerial-meeting-march-2021-overview>
- ³⁴ Gouvernement du Royaume-Uni. (2021a). *Taskforce on Access to Climate Finance. Revised Concept Note*. Dernière consultation le 8 novembre 2024, sur la page <https://webarchive.nationalarchives.gov.uk/ukgwa/20230401054904/https://ukcop26.org/wp-content/uploads/2021/09/Taskforce-on-Access-to-Climate-Finance-Revised-Concept-Note.pdf>
- ³⁵ Gouvernement du Royaume-Uni. (2021b). *Principles and Recommendations on Access to Climate Finance*. Dernière consultation le 8 novembre 2024, sur la page <https://webarchive.nationalarchives.gov.uk/ukgwa/20230401054904/https://ukcop26.org/wp-content/uploads/2021/11/Principles-and-Recommendations-on-Access-to-Climate-Finance.pdf>
- ³⁶ C. Shakya, B. Smith, M. Soanes, R. Bharadwaj et E. Holland. (2021). *Access to climate finance - Workshop Report - 23 February 2021*. IIED, Londres. Dernière consultation le 8 novembre 2024, sur la page <https://www.iied.org/10213iied>
- ³⁷ Gouvernement du Royaume-Uni. (2021c). *Climate finance delivery plan: meeting the US\$100 billion goal*. Dernière consultation le 8 novembre 2024, sur la page <https://webarchive.nationalarchives.gov.uk/ukgwa/20230401054904/https://ukcop26.org/wp-content/uploads/2021/10/Climate-Finance-Delivery-Plan-1.pdf>
- ³⁸ CCNUCC. (2022). *Summary and key findings of the fourth technical expert dialogue under the ad hoc work programme on the new collective quantified goal on climate finance / FCCC/PA/CMA/2022/5/Add.1*. Dernière consultation le 19 septembre 2023, sur la page https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2022_05a01.pdf
- ³⁹ Soumission par le Groupe africain des négociateurs (AGN) pour le onzième dialogue technique d'experts et la troisième réunion du programme de travail ad hoc sur le NCQG. Dernière consultation le 19 septembre 2023, sur la page

https://unfccc.int/sites/default/files/resource/MAHWP3_Written_Inputs_AGN.pdf

- ⁴⁰ Soumission par l'Association indépendante de l'Amérique latine et des Caraïbes (AILAC) pour le onzième dialogue technique d'experts et la troisième réunion du programme de travail ad hoc sur le NCQG. Dernière consultation le 19 septembre 2023, sur la page <https://www4.unfccc.int/sites/SubmissionsStaging/Documents/202408231650---20240823%20V5%20AILAC%20-%20NCQG%20Submission.pdf>
- ⁴¹ Soumission par l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) pour le dixième dialogue technique d'experts et la deuxième réunion du programme de travail ad hoc sur le NCQG. Dernière consultation le 19 septembre 2023, sur la page <https://www4.unfccc.int/sites/SubmissionsStaging/Documents/202406041944---AOSIS%20-%20CC%20Finance%20-%20NCQG%20-%20Submission%20-%20Draft%20Elements%20-%202024-06-04.pdf>
- ⁴² Soumission par le groupe des Pays les moins avancés (PMA) pour le onzième dialogue technique d'experts et la troisième réunion du programme de travail ad hoc sur le NCQG. Dernière consultation le 19 septembre 2023, sur la page https://www4.unfccc.int/sites/SubmissionsStaging/Documents/202408051842---LDC%20Submission_NCQG_20240805_final%20.pdf
- ⁴³ Soumission par le groupe SUR pour le onzième dialogue technique d'experts et la troisième réunion du programme de travail ad hoc sur le NCQG. Dernière consultation le 19 septembre 2023, sur la page <https://www4.unfccc.int/sites/SubmissionsStaging/Documents/202408061551---Group%20SUR%20-%20NCQG%20-%20TED11%20and%20AHWP3.pdf>
- ⁴⁴ Soumission par le groupe 677 et la Chine pour le onzième dialogue technique d'experts et la troisième réunion du programme de travail ad hoc sur le NCQG. Dernière consultation le 19 septembre 2023, sur la page https://unfccc.int/sites/default/files/resource/677_and_China_Submission_NCQG.pdf
- ⁴⁵ T. Reeve et L. Walsh. (2023). *Laissé-es pour compte en première ligne : Revue des financements climat destinés aux états fragiles et touchés par des conflits en 2019-2020*. Op. cit.
- ⁴⁶ T. Alcanya et Y. Cao. (2022). *Breaking the cycle: practical solutions to unlock climate finance for fragile states*. Washington, D.C.: Mercy Corps. Dernière consultation le 8 novembre 2024, sur la page <https://www.mercycorps.org/research-resources/breaking-the-cycle>
- ⁴⁷ IRC. (2024). *How to Make the New Climate Finance Target Work for Conflict-Affected Communities*. Dernière consultation le 8 novembre 2024, sur la page <https://www.rescue.org/sites/default/files/2024-05/How%20to%20Make%20the%20New%20Climate%20Finance%20Target%20Work%20for%20Conflict-Affected%20Communities%20%28May%202024%29.pdf>
- ⁴⁸ Des informations supplémentaires sur le projet *ELNHA: Empowering Local and National Humanitarian Actors* sont disponibles dans le lien suivant <https://www.oxfamnovib.nl/donors-partners/about-oxfam/projects-and-programs/elnha> [dernière consultation le 8 novembre 2024].
- ⁴⁹ Oxfam et PACJA. (2023). *Financement climatique au Burkina Faso: Etude participative sur l'état des lieux du financement du changement climatique et des contraintes rencontrées par les communautés pour accéder*.
- ⁵⁰ B. Yamba et I. Maman. (2023). *Etude participative sur l'état des lieux du financement du changement climatique au Niger et des contraintes rencontrées par les communautés pour y accéder*.
- ⁵¹ Lors de la COP28, le Fonds d'adaptation, les Fonds d'investissement climatique (CIF), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le GCF se sont réunis pour expliquer comment leurs programmes contribuent au Bilan mondial et pour rendre les flux financiers accessibles aux pays en développement dans leur transition vers un développement à faibles émissions et résilient au climat. Ils ont publié une déclaration conjointe soulignant que les fonds climatiques multilatéraux peuvent contribuer à la réforme de l'architecture financière internationale du climat. Les quatre fonds s'engagent à élaborer un plan d'action ambitieux et concret pour améliorer l'accès au financement climatique et augmenter l'impact collectif de leurs actions, à œuvrer pour l'harmonisation des procédures afin d'améliorer et de simplifier les modalités d'accès aux financements, et à développer un concept commun de complémentarité et de cohérence visant à éviter les doublons d'efforts, à renforcer la collaboration, à rationaliser les processus et à garantir une coopération efficace vers des objectifs communs. La déclaration conjointe est disponible ici : <https://www.greenclimate.fund/statement/enhancing-access-and-increasing-impact-role-multilateral-climate-funds>
- ⁵² Afin de pallier ce problème, le FVC a lancé en 2017 une « procédure d'approbation simplifiée » qui implique une simplification de la procédure et de la documentation requise pour soumettre des projets de moindre envergure (jusqu'à 25 millions de dollars).
- ⁵³ Devex. (2023b). *Why the Green Climate Fund's simplified approvals aren't that simple*. Dernière consultation le 9 novembre 2024, sur la page <https://www.devex.com/news/why-the-green-climate-fund-s-simplified-approvals-aren-t-that-simple-106527>
- ⁵⁴ La base de données de projets de projets du FEM peut être consultée dans le lien suivant : <https://www.thegef.org/projects-operations/database> [dernière consultation le 9 novembre 2024].
- ⁵⁵ Plus d'informations sur le Programme de Petites Subventions du FEM : <https://www.thegef.org/what-we-do/topics/gef-small-grants-programme> [dernière consultation le 9 novembre 2024].
- ⁵⁶ Devex. (2024b). *Why is so little climate finance going to local organizations?* Dernière consultation le 9 novembre 2024, sur la page <https://www.devex.com/news/why-is-so-little-climate-finance-going-to-local-organizations-107652>
- ⁵⁷ La gestion fiduciaire est une approche spécifique de gestion qui se concentre sur l'utilisation responsable et transparente de fonds ou d'actifs appartenant à d'autres parties, en respectant les normes de transparence, d'intégrité et de responsabilité. Elle s'applique souvent dans le cadre de projets financés par des bailleurs ou des

institutions internationales. Dans le cadre de projets financés par des fonds climatiques, tels que le Fonds Vert pour le Climat (FVC), la gestion fiduciaire vise à minimiser les risques financiers et garantir que les ressources sont utilisées efficacement et conformément aux normes établies.

- ⁵⁸ Le Fonds de Réponse aux Pertes et Préjudices (FRLD) est un mécanisme de financement récemment adopté sous le Mécanisme Financier de la Convention (CCNUCC), suivant les décisions de la COP et CMA en 2022 et 2023, obligeant l'établissement des nouveaux arrangements financiers pour assister aux pays en voies de développement qui sont particulièrement vulnérables au changement climatique dans leur réponse aux pertes et préjudices (inter alia, décisions [2/CP.27](#) et [2/CMA.4](#)) et l'opérationnalisation du FRLD (inter alia, décisions [1/CP.28](#) et [5/CMA.5](#)). Depuis 2024, l'opérationnalisation du FRLD est en marche avec la Banque Mondiale comme gestionnaire.
- ⁵⁹ L. Walsh. (2023). *Lessons learned for a loss and damage fund that is locally-led and gender transformative*. Oxfam submission to the fourth meeting of the Transitional Committee. Dernière consultation le 9 novembre 2024, sur la page https://unfccc.int/sites/default/files/resource/TC4_submission_Oxfam_25September2023.pdf
- ⁶⁰ Le Programme d'Amélioration des Moyens d'Existence Durables (PAMED) est une initiative du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui a été mise en œuvre par la Confédération Paysanne du Faso. Avec une durée estimée à 5 ans (2020-2024), ce projet contient trois composantes. La première porte sur la gestion durable des ressources naturelles et la résilience des ménages agroforestiers, la deuxième sur la valorisation des produits agroforestiers et la troisième sur l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles.
- ⁶¹ D. Pruet et C. Hill. (2024). *Plans d'action climat pour les citoyens : Participation de la société civile et des communautés aux plans d'action nationaux sur le changement climatique*. Oxfam. Dernière consultation le 9 novembre 2024, sur la page <https://oxfamlibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621594/bn-climate-plans-people-civil-society-250324-fr.pdf>
- ⁶² J. Samuwai et E. Fihaki. (2019). *Making Climate Finance Work for Women: Voices from Polynesian and Micronesian Communities*. Dernière consultation le 9 novembre 2024, sur la page <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/2019Pacific-Climate-Gender%20Report.pdf>
- ⁶³ S. Habtezion. (2013). *Gender and climate finance*. Policy brief. Dernière consultation le 9 novembre 2024, sur la page <https://www.unep.org/sites/g/files/zskgke326/files/publications/PB5-AP-Gender-and-Climate-Finance.pdf>
- ⁶⁴ L. Shalatek. (2024). *Climate Finance Fundamentals 10: Gender and Climate Finance*. Op. cit.
- ⁶⁵ M. Stravens, P. Boev, M.T. Khan, A. Lutta, J. Zake, D. Anywar et A.S. van der Loeff. (2024). *Making climate finance work for women and marginalised groups*. Dernière consultation le 9 novembre 2024, sur la page <https://actionaid.nl/2024/04/22/report-making-climate-finance-work-for-women-and-marginalised-groups/>
- ⁶⁶ UNHCR. (2022). *Global Report 2022*. Dernière consultation le 9 novembre 2024, sur la page <https://reporting.unhcr.org/global-report-2022>
- ⁶⁷ L. Shalatek. (2024). *Climate Finance Fundamentals 10: Gender and Climate Finance*. Op. cit.
- ⁶⁸ Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, République du Sénégal. (2016). *Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre 2016-2026*. Dernière consultation le 9 novembre 2024, sur la page <https://www.prb.org/wp-content/uploads/2020/06/Senegal-Strat%C3%A9gie-Nationale-d%E2%80%99Egalit%C3%A9-et-d%E2%80%99Egalit%C3%A9-de-Genre-2016-2026.pdf>
- ⁶⁹ Selon l'UNICEF, des pays comme le Sénégal et le Burkina Faso sont considérés comme ayant atteint la parité entre les sexes dans l'inscription à l'école primaire (en 2017 et 2018, respectivement). Cependant, il est rapporté que le Mali et le Tchad n'ont pas encore atteint la parité de genre dans l'inscription au primaire. Dans l'ensemble, la région du Sahel présente encore certains des taux de disparité les plus élevés au monde. Voir : <https://data.unicef.org/topic/gender/gender-disparities-in-education/#:~:text=More%20than%20two%2Dthirds%20of,more%20likely%20to%20be%20disadvantaged>
- ⁷⁰ V. Infante. (2021). *Transformer les systèmes qui engendrent fragilité et crises humanitaires : La programmation dans le cadre du 'nexus'*. Oxfam. Dernière consultation le 9 novembre 2024, sur la page <https://oxfamlibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621203/bp-fragility-humanitarian-crises-triple-nexus-150721-fr.pdf>
- ⁷¹ Le Fonds vert pour le climat a annoncé dans son plan stratégique actualisé qu'il mettra l'accent sur la collaboration avec des partenaires pour atteindre les zones fragiles et touchées par les conflits, conformément aux politiques approuvées par le FVC. La stratégie 2024-2027 est disponible ici : <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/strategic-plan-gcf-2024-2027.pdf>
- ⁷² Le Groupe de la Banque mondiale dispose d'une Stratégie pour la fragilité, les conflits et la violence (2020-2025), dont l'examen à mi-parcours souligne que, parallèlement aux efforts visant à soutenir les stratégies et la planification au niveau national, il convient également de promouvoir une action régionale pour répondre aux enjeux climatiques, de fragilité et de conflit. Il est également mentionné que le travail sur le changement climatique dans de tels contextes nécessite un accès prévisible et dédié au financement. L'examen à mi-parcours est disponible ici : <https://www.worldbank.org/en/topic/fragilityconflictviolence/publication/fragilit-conflict-and-violence-mid-term-review>
- ⁷³ Oxfam. (2022). *Qu'avons-nous appris ? Études de cas sur le Triple Nexus en Afrique de l'Ouest*. Oxfam. Dernière consultation le 9 novembre 2024, sur la page <https://oxfamlibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621483/bp-case-studies-on-the-triple-nexus-in-west-africa-230223-fr.pdf>
- ⁷⁴ Bloomberg. (2024). *Mali Expels Sweden's Ambassador as Development Aid to Stop*. Dernière consultation le 9

novembre 2024, sur la page <https://www.bloomberg.com/news/articles/2024-08-09/mali-expels-sweden-s-ambassador-as-development-aid-to-stop>

- ⁷⁵ RFI. (2024). *Le Danemark ferme ses ambassades au Mali et au Burkina Faso*. Dernière consultation le 9 novembre 2024, sur la page <https://www.rfi.fr/fr/en-bref/20240826-le-danemark-ferme-ses-ambassades-au-mali-et-au-burkina-faso>
- ⁷⁶ N. Martín Casas et A.R. Sanogo. (2022). *Les financements climat en Afrique de l'Ouest : évaluation de l'état des financements climat dans l'une des régions les plus vulnérables au climat dans le monde*. Op. cit.
- ⁷⁷ Principaux bailleurs jusqu'en 2022, dernière année où les données sont encore disponibles, alors que d'une part pour des raisons diplomatiques la France a drastiquement réduit son aide à destination du Burkina Faso et du Niger au cours des deux dernières années, et que par ailleurs des coupes budgétaires sans précédent ont affecté son aide publique au développement en 2024, et probablement plus encore en 2025.
- ⁷⁸ Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, Gouvernement de la France. (2022). *Mali - Suspension de l'aide publique au développement (16 novembre 2022)*. Dernière consultation le 9 novembre 2024, sur la page <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/mali/evenements/article/mali-suspension-de-l-aide-publique-au-developpement-16-11-22>
- ⁷⁹ Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, Gouvernement de la France. (2023a). *Burkina Faso - Suspension de l'aide au développement et de l'appui budgétaire (6 août 2023)*. Dernière consultation le 9 novembre 2024, sur la page <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/burkina-faso/evenements/article/burkina-faso-suspension-de-l-aide-au-developpement-et-de-l-appui-budgetaire-06>
- ⁸⁰ Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, Gouvernement de la France. (2023b). *Niger - Communiqué du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (29 juillet 2023)*. Dernière consultation le 9 novembre 2024, sur la page <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/niger/evenements/article/niger-communique-du-ministere-de-l-europe-et-des-affaires-etrangeres-29-07-2023>
- ⁸¹ Ministère des Affaires Étrangères, Gouvernement de la Suède. (2024). *Swedish Embassies in Bamako and Ouagadougou to close; plans to establish new Embassy in Dakar*. Dernière consultation le 9 novembre 2024, sur la page <https://www.government.se/press-releases/2024/06/swedish-embassies-in-bamako-and-ouagadougou-to-close-plans-to-establish-new-embassy-in-dakar/>
- ⁸² RFI. (2022). *Le Danemark suspend son aide au Mali*. Dernière consultation le 9 novembre 2024, sur la page <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220212-le-danemark-suspend-son-aide-au-mali>
- ⁸³ T. Reeve and L. Walsh. (2023). *Forgotten Frontlines: looking at the climate finance going to fragile and conflict affected states in 2019-2020*. Op. cit.
- ⁸⁴ N. Martín Casas et A.R. Sanogo. (2022). *Les financements climat en Afrique de l'Ouest : évaluation de l'état des financements climat dans l'une des régions les plus vulnérables au climat dans le monde*. Op. cit.
- ⁸⁵ E. Fanning et J. Fullwood-Thomas. (2019). *Le nexus humanitaire-développement-paix : Quelles implications pour les organisations multi-mandatées ?* Dernière consultation le 9 novembre 2024, sur la page <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620820/dp-humanitarian-development-peace-nexus-260619-fr.pdf>
- ⁸⁶ V. Infante. (2021). *Transforming the Systems that Contribute to Fragility and Humanitarian Crises: Programming across the triple nexus*. Op. cit.
- ⁸⁷ Notre Dame Global Adaptation Initiative (ND-GAIN). (2024). *ND-GAIN Country Index*. University of Notre Dame. Dernière consultation le 22 octobre 2024, sur la page <https://gain.nd.edu/our-work/country-index>
- ⁸⁸ Selon une recherche de l'IIED en 2019, seulement 10 % du financement international pour le climat est consacré aux actions climatiques au niveau local. Une autre étude d'Oxfam, antérieure à ce rapport, a montré que dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, seulement 0,8 % du financement international pour le climat pouvait être qualifié de « local ». Voir: M. Soanes, C. Shakya, A. Walnycki et S. Greene. (2019). *Money Where it Matters: Designing Funds for the Frontier*. Op. cit; et N. Martín Casas et A.R. Sanogo. (2022). *Les financements climat en Afrique de l'Ouest : évaluation de l'état des financements climat dans l'une des régions les plus vulnérables au climat dans le monde*. Op. cit.
- ⁸⁹ Des recherches de l'IIED et du WRI ont identifié des obstacles spécifiques à l'accès au financement climatique et ont formulé des recommandations précises pour y remédier, qui ressemblent largement aux conclusions et recommandations de cette étude. Voir: M. Soanes, N. Rai, P. Steele, C. Shakya et J. MacGregor. (2017). *Delivering Real Change: Getting International Climate Finance to the Local Level*. Op. cit; et T. Cogger, A. Dinshaw, S. Tye, B. Kratzer, M. Thazin Aung, E. Cunningham, C. Ramkissoon, S. Gupta, Md. Bodrud-Doza, A. Karamallis, S. Mbewe, A. Granderson, G. Dolcemascolo, A. Tewary, A. Mirza et A. Carthy. (2022). *Locally Led Adaptation: From Principles to Practice*. Op. cit.
- ⁹⁰ LDC Climate Change. (2019). *LDC 2050 vision: towards a climate-resilient future*. Op. Cit.
- ⁹¹ L. Walsh. (2023). *Lessons learned for a loss and damage fund that is locally-led and gender transformative*. Oxfam submission to the fourth meeting of the Transitional Committee. Op. cit.
- ⁹² Des exemples de réussite de ces approches incluent le mécanisme de subvention dédié dans le cadre du Programme d'investissement forestier, qui réserve des sièges aux groupes de peuples autochtones et aux communautés locales au sein du comité de pilotage mondial. Chaque programme national dispose d'un comité de pilotage national établi par un processus consultatif d'auto-sélection au sein des pays, où les peuples autochtones et les

communautés locales sont majoritaires. Voir : <https://www.dgmglobal.org/background> (dernière consultation le 6 novembre 2024).

⁹³ Le Pledge for Change comprend un ensemble plus détaillé d'engagements et de recommandations pour progresser vers un système d'aide humanitaire et de développement plus inclusif et responsable, notamment en promouvant des partenariats plus équitables en renforçant le leadership des partenaires nationaux et locaux, et en plaidant pour que les secteurs de l'aide et du développement intègrent des changements structurels en ce sens. Voir : <https://pledgeforchange2030.org/wp-content/uploads/2022/10/P4C-statements-2.pdf> (dernière consultation le 6 novembre 2024).

⁹⁴ Ibid.

⁹⁵ Oxfam (2024, rapport à paraître) : *Empowering communities: Lessons for the global Fund for Responding to Loss and Damage from a locally-led project in Kenya*.

⁹⁶ Les enseignements tirés de la programmation passée d'Oxfam en matière de leadership humanitaire local au Kenya ont montré que le passage à un programme plus axé sur le versement d'espèces et fondé sur une approche harmonisée, concertée et dirigée par les partenaires, a été un facteur capital dans l'augmentation du pourcentage de financement qu'Oxfam a accordé aux partenaires locaux.

⁹⁷ Oxfam. (2016). *Finding Ways Together to Build Resilience: The Vulnerability and Risk Assessment methodology*. Oxfam. Dernière consultation le 18 octobre 2024, sur la page <https://policy-practice.oxfam.org/resources/finding-ways-together-to-build-resilience-the-vulnerability-and-risk-assessment-593491/>

⁹⁸ M. Soanes, A. Bahadur, C. Shakya, B. Smith, S. Patel, C. Rumbaitis del Rio, T. Coger, A. Dinshaw, S. Patel, S. Huq, M. Musa, M. Rahman, S. Gupta, G. Dolcemascolo et T. Mann. (2021). *Principles for locally led adaptation*. IIED, Londres. Dernière consultation le 18 octobre 2024, sur la page <https://www.iied.org/10211iied>

⁹⁹ D. Steinbach, A. Bahadur, C. Shakya, M. Thazin Aung, C. Burton, C. Gallagher, S. Mbewe, S. Greene, B. Regmi, A. Granderson, C. Ramkissoon, W. Kostka, L. Andon, T. Greenstone-Alefaio, G. Dolcemascolo, S. Gupta, A. Tewary, M. Lopez, J. Barnes, A. Mirza, M. Bodrud-Doza, F. Akhter, S. Rozario, et C. Reyes. (2022). *The good climate finance guide for investing in locally led adaptation*. IIED, Londres. Dernière consultation le 18 octobre 2024, sur la page <https://www.iied.org/21231iied>

¹⁰⁰ T. Coger, A. Dinshaw, S. Tye, B. Kratzer, M. Thazin Aung, E. Cunningham, C. Ramkissoon, S. Gupta, Md. Bodrud-Doza, A. Karamallis, S. Mbewe, A. Granderson, G. Dolcemascolo, A. Tewary, A. Mirza, et A. Carthy. (2022). *Locally Led Adaptation: From Principles to Practice*. Washington, DC: World Resources Institute. Dernière consultation le 18 octobre 2024, sur la page <https://doi.org/10.46830/wriwp.21.00142>

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale composée de 21 organisations qui, aux côtés de ses partenaires et alliés, vient en aide à des millions de personnes dans le monde. Ensemble, ils luttent contre les inégalités afin de mettre un terme à la pauvreté et à l'injustice, maintenant et sur le long terme, pour un avenir à égalité. Pour plus d'informations, veuillez contacter l'une des organisations ou vous rendre sur www.oxfam.org.

Oxfam Afrique du Sud (www.oxfam.org.za)

Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)

Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)

Oxfam Aotearoa (www.oxfam.org.nz)

Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)

Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)

Oxfam Brésil (www.oxfam.org.br)

Oxfam Canada (www.oxfam.ca)

Oxfam Colombie (www.oxfamcolombia.org)

Oxfam France (www.oxfamfrance.org)

Oxfam GB (www.oxfam.org.uk)

Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)

Oxfam IBIS (Danemark) (www.oxfamibis.dk)

Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)

Oxfam Intermón (Espagne) (www.oxfamintermon.org)

Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)

Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)

Oxfam Mexique (www.oxfammexico.org)

Oxfam Novib (Pays-Bas) (www.oxfamnovib.nl)

Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)

KEDV (www.kedv.org.tr)